



Énergie NB Power

Groupe Group



Rapport de rendement environnemental 2006



Table des matières

Message du PDG et du président du Comité environnemental	3
Gouvernance environnementale	5
Le groupe d'Énergie NB	6
Politique environnementale	7
Les faits saillants du rapport environnemental 2006	8
Corporation de portefeuille Énergie NB (Holding Énergie NB)	9
Aperçu	9
Services environnementaux	9
Conseil environnemental	9
Normes nationales	10
Corporation de production Énergie NB (Production Énergie NB)	12
Aperçu	12
Système de gestion environnementale	12
Résultats des vérifications	18
Gestion des déchets	19
Gestion des produits de combustion	19
Changements climatiques et autres prévisions futures	20
Qualité de l'air	21
Dioxyde de carbone	22
Oxydes d'azote	22
Dioxyde de soufre	23
Particules et ozone	24
Mercure	24
Qualité de l'eau	25
Remise à neuf de la centrale de Coleson Cove	26
Centrale de Dalhousie - Alimentation en eau douce	27
Dans la collectivité	27
Corporation d'Énergie nucléaire NB (Énergie nucléaire NB)	31
Aperçu	31
Système de gestion environnementale	31
Améliorations en vertu du système de gestion environnementale	32
Gestion des déchets	32
Eau et déversements	33
Surveillance des rayonnements	33
Projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau	34
Changements climatiques	36
Dans la communauté	36
Corporation de transport Énergie NB (Transport Énergie NB)	38
Aperçu	38
Système de gestion environnementale (SGE)	38
Gestion de l'infrastructure et gestion de la végétation	40
Déversements	42
Gestion des déchets	42
Projet de la ligne internationale de transport	43
Dans la collectivité	45
Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB (Distribution Énergie NB)	47
Aperçu	47
Système de gestion environnementale	47
Impact du SGE	48
Gestion des déchets	48
Gestion des chauffe-eau	49
Gestion de la végétation	49
Énergie verte	50
Dans la communauté	51



Message du PDG et du président du Comité environnemental

Il n'y a aucun doute que la conscience environnementale de la société a considérablement augmenté pendant la dernière année. Que ce soit en raison d'un film, d'un livre ou la une d'un journal n'a pas d'importance. Le résultat est que l'environnement est important pour le public.

L'environnement est aussi une priorité pour Énergie NB. Nous comprenons que les Néo-Brunswickois s'attendent à un équilibre entre la production d'énergie et une administration de notre environnement partagé. Nous ne voudrions pas qu'il en soit autrement.

Notre rapport de rendement environnemental 2006 marque notre onzième rapport public consécutif sur nos activités environnementales. Ce rapport fournit une image précise de nos initiatives et résultats environnementaux.

Nous pouvons vous assurer que, pour l'environnement, nos entreprises d'exploitation font toujours preuve d'une diligence raisonnable, se conforment à nos politiques environnementales rigoureuses et suivent toutes les exigences légales. Pourtant, notre responsabilité sociale comme voisin de confiance et comme société de la Couronne ne se limite pas à la satisfaction des normes minimales. À ce titre, nous nous efforçons à prendre des décisions qui sont proactives, responsables et prudentes à long terme. Nos décisions tiennent compte des intérêts du bilan et du public. Nos décisions reflètent les intérêts du Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce rapport, vous verrez de vrais exemples de nos initiatives environnementales en action. Par exemple, vous apprendrez dans ce rapport que :

- la remise à neuf de la centrale de Coleson Cove a entraîné une réduction dramatique des émissions grâce à l'utilisation de technologies avancées;
- en faisant preuve de diligence raisonnable, nous avons identifié que l'utilisation d'un hélicoptère de transport lourd pour construire les pylônes de la ligne internationale de transport est plus efficace et plus sain pour l'environnement;
- nous avons des ententes pour jusqu'à 96 MW d'énergie éolienne et sommes engagés à fournir 10 % de l'énergie du Nouveau-Brunswick à partir de ressources d'énergie renouvelables.

Notre rapport environnemental ne peut pas refléter avec exactitude l'engagement de nos employés envers la gestion de l'environnement du Nouveau-Brunswick.

Nos employés s'en préoccupent.

Nos employés sont engagés.





Rapport de rendement environnemental 2006

Nos employés sont fiers de nos antécédents et sont sûrs de nos habiletés à trouver des solutions innovatrices aux défis actuels de l'énergie.

Nous sommes heureux que l'environnement soit à la une. Pour nos petits-enfants, il devrait l'être. Veuillez prendre quelques minutes pour repasser le rapport de rendement environnemental 2006.



Bernard Cyr,

Le président, Comité environnemental,
Conseil d'administration du Groupe
d'Énergie NB

David D. Hay,

Le président-directeur général,
Groupe d'Énergie NB



Gouvernance environnementale

Le Comité environnemental existe pour aider le conseil à établir et maintenir les politiques du conseil appropriées qui guident les entreprises pour respecter les résultats qui doivent être atteints pour atteindre ou dépasser leurs obligations environnementales.

Par conséquent, le Comité environnemental reverra régulièrement :

- la portée des activités de l'entreprise et les exigences légales environnementales selon lesquelles l'entreprise est exploitée;
- les attentes environnementales des actionnaires et des citoyens du Nouveau-Brunswick et;
- l'impact économique des options environnementales de l'entreprise.

Le Comité effectuera aussi :

- la surveillance des tendances environnementales et des changements significatifs dans les technologies environnementales reliées;
- l'évaluation de l'impact des questions environnementales émergentes alors que les entreprises changent leurs activités pour atteindre leurs objectifs stratégiques ou selon les exigences légales et les attentes changeantes de la société;
- la préparation d'une variété d'options de politiques bien recherchées et leur impact sur chaque délibération, débat et décision du Conseil.

Les membres du Comité environnemental du Conseil pour 2006 sont : Bernard Cyr (président), Lise Bastarache, Susan Hicks et David D. Hay (membre d'office).



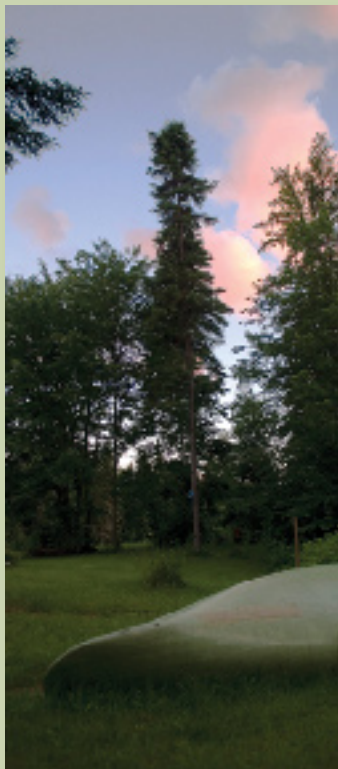
Le groupe d'Énergie NB

Le groupe d'Énergie NB fournit de l'électricité fiable, sécuritaire et économique tout en respectant l'environnement. L'électricité est produite dans quinze centrales et acheminée au moyen de lignes électriques, sous-stations et postes à plus de 360 000 clients directs et indirects au Nouveau-Brunswick et dans les marchés voisins.

Le groupe d'Énergie NB compte une entreprise de portefeuille ainsi que quatre filiales d'exploitation :

- La Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (Holding Énergie NB) assure une direction stratégique, une gouvernance et un soutien aux filiales pour les communications, les finances, les ressources humaines, les aspects juridiques et la gouvernance. Elle assure les services partagés sur le principe de recouvrement des coûts;
- La Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick (Production Énergie NB) est responsable de l'exploitation et l'entretien des centrales au mazout, hydroélectrique, au charbon et au diesel;
- La Corporation Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick (Énergie nucléaire NB) est responsable de l'exploitation et l'entretien de la centrale de Point Lepreau;
- La Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick (Transport Énergie NB) est responsable d'exploiter et d'entretenir le réseau de transport;
- La Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (Distribution et Service à la clientèle Énergie NB) est responsable de l'exploitation et de l'entretien du réseau de distribution.





Politique environnementale

La politique environnementale du groupe d'Énergie NB est conçue pour communiquer l'engagement de la Corporation à protéger l'environnement.

Déclaration

Le groupe d'Énergie NB maintient son engagement à atteindre l'excellence et l'innovation dans la protection de l'environnement dans la province, tout en respectant son mandat de fournir une énergie économique et fiable aux gens du Nouveau-Brunswick. Le groupe d'Énergie NB considère que le rendement environnemental de ses installations est aussi important pour ses clients que la qualité du service qu'ils reçoivent.

Les principes environnementaux suivants guident le rendement environnemental du groupe d'Énergie NB et affirment la responsabilité et l'engagement du groupe d'Énergie NB envers la protection de l'environnement.

Leadership

Le groupe d'Énergie NB maintient un rôle de chef de file dans la recherche de nouvelles technologies et méthodologies respectueuses de l'environnement en collaboration avec le public, l'industrie, les chercheurs et le gouvernement.

Normes environnementales

Le groupe d'Énergie NB respecte toutes les lois sur l'environnement applicables et les autres engagements non régis par les règlements, du début de la planification, pendant l'exploitation et jusqu'à la mise hors service.

Vérifications environnementales

Le groupe d'Énergie NB est engagé envers des vérifications environnementales périodiques de ses installations et des programmes de surveillance associés, pour évaluer la conformité aux exigences légales et le respect des normes de l'industrie et des procédures internes.

Protection environnementale

Le groupe d'Énergie NB fournit un cadre de travail pour établir et revoir les objectifs, les buts et les procédures visant à aider ses employés à respecter l'engagement de l'entreprise envers la protection de l'environnement, la prévention de la pollution et l'amélioration de ses systèmes de gestion environnementale.

Partenariat

Le groupe d'Énergie NB lutte pour s'assurer que sa Politique environnementale est respectée par tous ses partenaires, y compris les entrepreneurs, les experts-conseils et les fournisseurs de biens et services.





Les faits saillants du rapport environnemental 2006

Production Énergie NB a reçu 15 approbations environnementales réglementaires en 2006 :

- Huit permis de site d'entreposage du pétrole;
- Cinq autorisations pour exploiter des systèmes d'épuration des eaux usées;
- Deux autorisations pour exploiter des égouts domestiques.

Suite à la remise à neuf de la centrale de Coleson Cove en 2005, les émissions suivantes ont été réduites :

- Les taux d'émission de SO_2 ont diminué de 77 % grâce à l'installation d'un équipement de désulfuration des gaz de combustion;
- Les taux d'émission de NO_x ont diminué de 70 % avec les modifications faites à la chaudière;
- Les taux d'émission de particules ont diminué de 75 % avec l'ajout d'un dépoussiéreur électrostatique humide.

En 2006, l'exploitation de la centrale de Point Lepreau a évité l'émission d'environ 3,63 millions de tonnes de dioxyde de carbone en plus de 58 925 tonnes de dioxyde de soufre et de 12 980 tonnes d'oxydes d'azote.

Transport Énergie NB a reçu 7 approbations environnementales réglementaires en 2006 :

- Autorisation par l'Office national de l'énergie pour l'utilisation d'un hélicoptère;
- Autorisation d'étude d'impact environnemental provenant du ministère de l'Environnement pour l'utilisation d'un hélicoptère;
- Permis général de modification de cours d'eau et de terres humides;
- Trois permis d'occupation pour des zones protégées.
- Autorisation pour des eaux usées domestiques pour Eel River.

Énergie NB s'est engagée à acheter jusqu'à 400 MW d'énergie éolienne et a récemment conclu des ententes pour jusqu'à 96 MW.

Énergie NB a contribué à étude de l'International Electric Power Research Institute sur la l'énergie marémotrice. Cette étude a identifié 90 MW de ressources d'énergie marémotrice au Nouveau-Brunswick.





Corporation de portefeuille Énergie NB (Holding Énergie NB)

Aperçu

Holding Énergie NB fournit une gouvernance et des services d'entreprise et partagés aux autres entités d'affaires du groupe d'Énergie NB.

Services environnementaux

Les Services environnementaux, une division de Holding, fournissent un soutien aux quatre entreprises d'exploitation en :

- intégrant la gestion environnementale à l'exploitation et à la planification des projets;
- obtenant les autorisations réglementaires pour les installations et les nouvelles constructions;
- surveillant la conformité aux autorisations réglementaires et faisant des rapports aux organismes de réglementation;
- consultant des agences externes et des parties intéressées sur les questions environnementales;
- fournissant des renseignements environnementaux aux clients, aux employés, aux instances de réglementation et au public;
- surveillant et fournissant des données sur les nouveaux éléments et révisant les normes et lois environnementales.

Conseil environnemental

Le Conseil environnemental, formé de membres de chaque entreprise d'exploitation, aide à la communication et au maintien de l'engagement envers la Politique environnementale de Holding Énergie NB à travers le groupe d'entreprises.

Le but est de :

- assurer une bonne compréhension des responsabilités environnementales entre les entreprises d'exploitation et les Services environnementaux dans le but de respecter les responsabilités environnementales;
- développer une approche coopérative entre les membres du conseil pour partager les connaissances et identifier les ressources clés;
- revoir l'état des systèmes de gestion environnementale;
- communiquer les défis environnementaux clés dans les secteurs représentés par les membres du conseil;
- établir et maintenir une base de données sur la législation environnementale appropriée pour les entreprises d'exploitation et attribuer la responsabilité pour



surveiller les changements aux règlements afin d'avoir une bonne communication entre les membres du conseil et le personnel d'exploitation.

Normes nationales

Holding Énergie NB, l'entreprise-mère, est membre de l'Association canadienne de l'électricité et participe au programme d'engagement et de responsabilité en environnement (ERE).

Par le biais de cette initiative parrainée par l'ensemble de l'industrie, les services publics d'électricité font rapport sur des mesures et des indicateurs précis, afin d'évaluer le rendement. Les principes du programme ERE sont les suivants :

- Accroître notre efficacité lors de l'utilisation des ressources;
- Réduire les impacts environnementaux négatifs de notre exploitation;
- Rendre compte de nos activités à nos commettants;
- Faire en sorte que nos employés comprennent les conséquences environnementales de leurs actes et possèdent les connaissances et compétences requises pour prendre les bonnes décisions.

Pour l'année 2005, Holding Énergie NB a soumis des données au programme ERE au nom du groupe d'Énergie NB.

Indicateurs du programme d'engagement et de responsabilité en environnement 2005^o

	Énergie NB	ACE
Émissions atmosphériques ² :		
Masse brute de CO ₂ émise par unité d'électricité d'origine fossile (kg/kWh)	0,772	0,95
Masse nette de CO ₂ émise par unité d'électricité d'origine fossile (kg/kWh)	0,441	0,33
Masse nette de CO ₂ émise par unité d'électricité d'origine fossile (kg/kWh)	0,772	0,91
Masse nette de CO ₂ émise par unité de production nette du réseau (kg/kWh)	0,441	0,31
Masse de SO ₂ émise par unité d'électricité d'origine fossile (g/kWh)	5,10	4,39
Masse de SO ₂ émise par unité de production nette du réseau (g/kWh)	2,90	1,50
Masse de NO _x émise par unité d'électricité d'origine fossile (g/kWh)	1,60	1,66
Masse de NO _x émise par unité de production nette du réseau (g/kWh)	0,90	0,57
Nombre de déversements signalés auprès d'organismes externes	89	526

¹Les valeurs présentées sont pour l'année civile 2005, ce qui correspond à la période de déclaration du programme ERE.

²Les quantités pour Production Énergie NB sont plus élevées que les moyennes du secteur en raison du fait que les moyennes du secteur comprennent un fort pourcentage d'hydroélectricité au Canada. Les taux d'émission de SO₂ de Production Énergie NB par unité d'électricité d'origine fossile sont plus élevés que les moyennes du secteur en raison d'une production à partir de combustibles à plus forte teneur de soufre.

³Les quantités d'Énergie nucléaire NB sont bien inférieures à la moyenne du secteur en raison du nombre important de réacteurs en interruption de service prolongée en Ontario.

Indicateurs du programme d'engagement et de responsabilité en environnement 2005^o

	Énergie NB	ACE
Gestion des BPC :		
Quantité totale de substances à haute teneur de BPC en entreposage (tonnes)	0	45,5
Quantité totale de substances à faible teneur de BPC en entreposage (tonnes)	2,248	442,5
Quantité totale de substances à haute teneur de BPC expédiée pour élimination (tonnes)	0	195,4
Quantité totale de substances à faible teneur de BPC expédiée pour élimination (tonnes)	31,252	1178,1
Production de déchets radioactifs de faible et moyenne activité (m3) ³	20,72	439,6

¹Les valeurs présentées sont pour l'année civile 2005, ce qui correspond à la période de déclaration du programme ERE.

²Les quantités pour Production Énergie NB sont plus élevées que les moyennes du secteur en raison du fait que les moyennes du secteur comprennent un fort pourcentage d'hydroélectricité au Canada. Les taux d'émission de SO₂ de Production Énergie NB par unité d'électricité d'origine fossile sont plus élevés que les moyennes du secteur en raison d'une production à partir de combustibles à plus forte teneur de soufre.

³Les quantités d'Énergie nucléaire NB sont bien inférieures à la moyenne du secteur en raison du nombre important de réacteurs en interruption de service prolongée en Ontario.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme ERE sont utilisés pour déterminer la position des entreprises du groupe d'Énergie NB par rapport aux autres entreprises canadiennes, lorsqu'une base de comparaison équivalente existe.

Corporation de production Énergie NB (Production Énergie NB)

Aperçu

Production Énergie NB exploite l'un des parcs de production d'électricité les plus diversifiés en Amérique du Nord. Il comprend 14 centrales hydroélectriques, au charbon, au mazout et au diesel. Ce parc de centrales classiques, d'une capacité de production de 3 313 MW, produit une électricité sécuritaire, économique et fiable.

Production Énergie NB est engagée à produire de l'électricité tout en protégeant l'environnement. Chaque centrale est exploitée avec les autorisations émises par le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement et la Loi sur l'assainissement de l'air, ainsi qu'en conformité avec les lois et réglementations provinciales et fédérales.

Un équipement de protection de l'environnement sophistiqué est utilisé pour permettre à Production Énergie NB de gérer efficacement les émissions atmosphériques et les rejets d'eaux usées. Production Énergie NB a également mis en place un programme innovateur de gestion et de minimisation des déchets.

Système de gestion environnementale

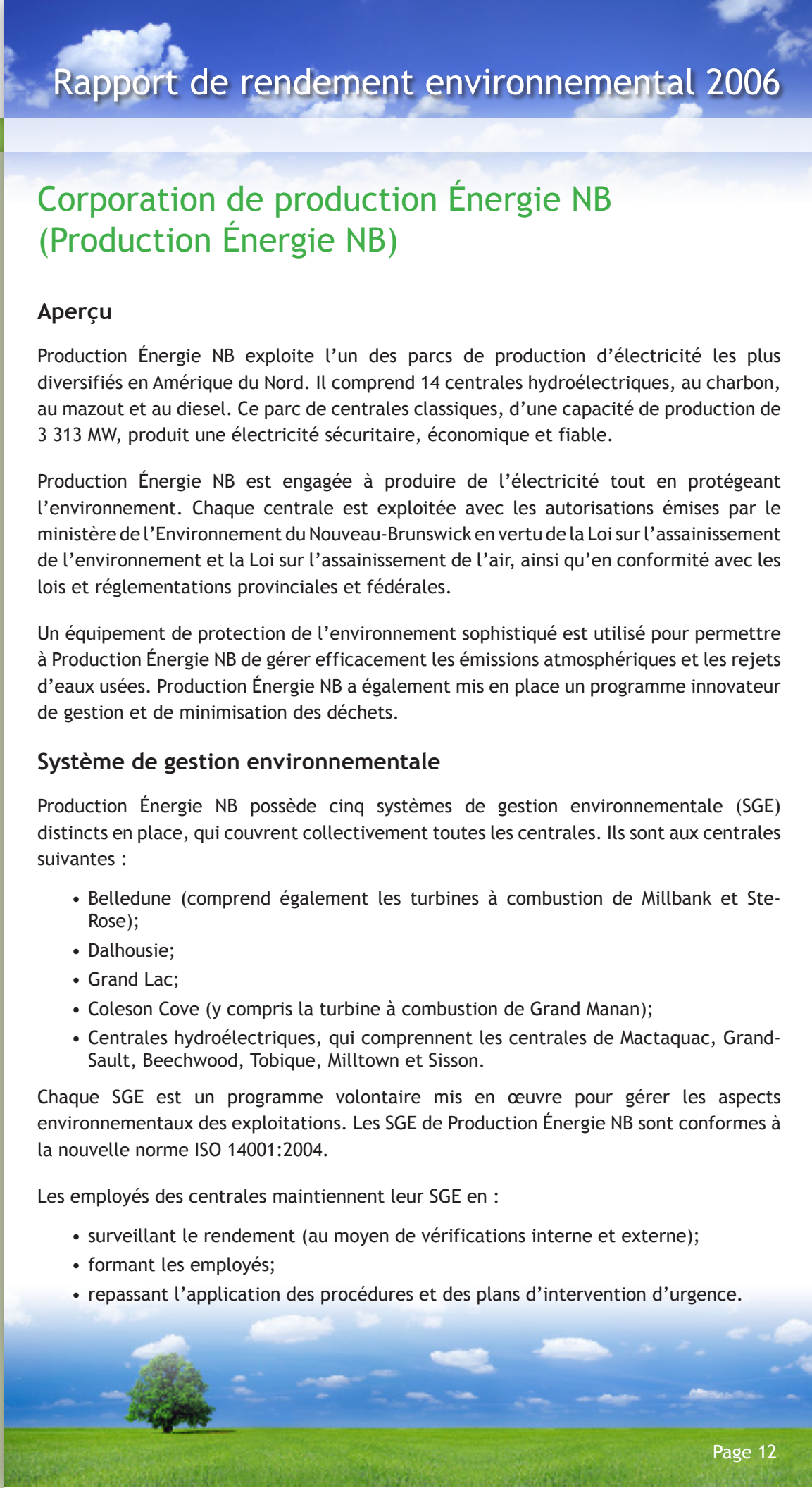
Production Énergie NB possède cinq systèmes de gestion environnementale (SGE) distincts en place, qui couvrent collectivement toutes les centrales. Ils sont aux centrales suivantes :

- Belledune (comprend également les turbines à combustion de Millbank et Ste-Rose);
- Dalhousie;
- Grand Lac;
- Coleson Cove (y compris la turbine à combustion de Grand Manan);
- Centrales hydroélectriques, qui comprennent les centrales de Mactaquac, Grand-Sault, Beechwood, Tobique, Milltown et Sisson.

Chaque SGE est un programme volontaire mis en œuvre pour gérer les aspects environnementaux des exploitations. Les SGE de Production Énergie NB sont conformes à la nouvelle norme ISO 14001:2004.

Les employés des centrales maintiennent leur SGE en :

- surveillant le rendement (au moyen de vérifications interne et externe);
- formant les employés;
- repassant l'application des procédures et des plans d'intervention d'urgence.



Les entrepreneurs et autres employés non-membres du personnel de Production Énergie NB, dont le travail pourrait avoir un impact sur l'environnement, sont également tenus de se conformer au SGE de Production Énergie NB.

Des revues de gestion des SGE ont démontré qu'ils fonctionnent tel qu'il a été prévu et qu'ils ont été conçus.

Les tableaux ci-dessous fournissent un aperçu des objectifs et cibles établis dans le cadre du programme SGE.

SGE des centrales hydroélectriques		
Objectif	Cible	Résultat
Beechwood et Tobique		
Programme de gestion des huiles.	Élaborer une procédure pour prendre les volumes d'huile des régulateurs centrifuges.	Reportée à 2007
	Élaborer des graphiques pour les volumes d'huile des régulateurs centrifuges.	Reportée à 2007
	Évaluer le matériel disponible au plan des regards vitrés pour les accumulateurs et les carters, et remplacer les regards vitrés.	Reportée à 2007
	Revoir les réglages de mise à l'arrêt pour les pompes à huile des régulateurs centrifuges.	Reportée à 2007

SGE des Centrales thermiques (Belledune = BD, Millbank = MB et Dalhousie = DH)		
Objectif	Cible	Résultat
Programme de gestion des déversements		
Réduire les risques de déversements pouvant avoir un effet important sur l'environnement.	BD - Phase II de réparations des lagons compensateurs.	Risque évalué et contrôlé
	BD - Déterminer les options de traitement permanent pour le lagon de lixiviat de cendres.	Cible atteinte
	BD - Huile d'étanchéité.	Reportée à 2007
	BD - Revoir les fiches signalétiques sur le coke de pétrole.	Cible atteinte
	BD - Identifier les canalisations/trous d'accès à inspecter en vue d'un éventuel nettoyage.	Cible atteinte
	MB - Étudier la faisabilité de la remise en service du réservoir d'entreposage de mazout no 1.	Reportée à 2007
	MB - Remplacer le tableau de détection des fuites.	Reportée à 2007
	MB - Installer un détecteur de fuites pour les tranches 3 et 4.	Cible atteinte
	DH - Arranger un essai non destructif (END) pour les zones problématiques dans les canalisations d'alimentation en combustible et comparer les résultats des END actuels avec les anciens.	Cible atteinte
	DH - Examiner le potentiel d'utilisation pour le lagon est (c.-à-d. eau de secours pour l'extinction des incendies) ou la possibilité de le renflouer.	Cible atteinte
	DH - Arranger l'échantillonnage du lagon ouest pour déterminer le contenu et les possibles secteurs d'élimination.	Cible atteinte
	DH - Planifier le nettoyage du lagon est.	Reportée à 2007
	DH - Préparer les documents d'appels d'offres pour le dragage du lagon ouest, qui seront publiés en 2007.	Cible atteinte



SGE des centrales thermiques (Belledune = BD, Grand Lac = GL, Dalhousie = DH, Millbank = MB, Ste-Rose = SteR)

Objectif	Cible	Résultat
Programme de gestion des déchets		
Réduire les déchets (ordures et cendres volantes) envoyés aux sites d'enfouissement sanitaire.	BD - Surveillance des cendres volantes produites/transférées.	Cible atteinte
	DH - Identifier les secteurs d'entreposage potentiel de cendres volantes provenant des trémies pour le refroidissement avant l'ensachage (comprendre et prévenir la contamination croisée des cendres volantes dans le gypse.	Cible atteinte
	DH - Déterminer le coût total de l'usage de produits chimiques si la cendre est traitée dans le système de traitement des eaux usées.	Cible atteinte
Améliorer l'apparence du site.	GL - Assurer l'élimination appropriée de l'inventaire du lieu d'entreposage des déchets.	Cible atteinte
	GL - Planifier une journée de nettoyage du périmètre de la centrale et de la rive du lac.	Reportée à 2007
Programme d'amélioration de la qualité de l'air		
À long terme, réduire le nombre de dépassements des normes de la qualité de l'air à signaler.	BD - Revoir les exigences de revêtement.	Le revêtement est remplacé par une application à base d'eau.
	BD - Identifier et réparer la source de la fuite de gaz de combustion aux registres de ventilateur à tirage induit.	Cible atteinte
	BD - Renommer la station de la qualité de l'air dans les écrans de Distribution et Service à la clientèle.	Cible atteinte
	BD - Évaluation de la capacité de DGC à déterminer si l'enlèvement peut être augmenté.	Impossible pour le moment en raison des restrictions opérationnelles.
	BD - Installation d'une valve d'isolement pour l'évacuation de P5.	Jugé non nécessaire.
	BD - Révision de ventilateur annulaire de cheminée pour prévenir la rouille sur le revêtement (écaillage).	Reportée à 2007
	DH - Achat d'un analyseur de SO ₂ et installation d'un système de surveillance de la qualité de l'air à Pointe-à-la-Garde (Québec).	Cible atteinte
Conformité avec l'approbation pour exploiter - air.	DH - Recherche de la fiabilité de la surveillance des analyseurs de SO ₃ (point de rosée acide).	Rien n'existe pour une surveillance continue des émissions de SO ₃ .
	MB - Remplacer les instruments du réseau de qualité de l'air. SteR - Améliorer le réchauffage des conduites sur l'injection d'eau du NO _x .	Cible atteinte Reportée à 2007

SGE des centrales thermiques (Dalhousie)

Objectif	Cible	Résultat
Programme de gestion des eaux usées		
Réduire la consommation d'eau douce.	Maximiser l'utilisation d'eau recyclée.	En moyenne, 44,22 % des eaux usées traitées sont recyclées chaque mois; la cible était de 30 %.
	Détourner de l'eau de source vers l'appoint de la désulfuration des gaz de combustion (DGC).	4 809 600 gal. US ont été détournés; la cible de 3 500 000 a été dépassée.
	S'assurer que la consommation d'eau du réseau d'extinction des incendies ne dépasse pas la valeur cible.	Utilisation mensuelle moyenne de 6 780 000 gal. US d'eau du réseau d'extinction des incendies; l'objectif était de 8 000 000.
	Enquêter sur les autres sources d'eau à la centrale (autre que les sources souterraines) pour atteindre un objectif de zéro d'évacuation d'eaux usées.	Cible atteinte
	Installation de canalisations pour permettre à l'eau usée d'être utilisée pour l'appoint de la DGC.	Reportée à 2007
	Continuer les efforts pour optimiser la captation de l'eau provenant des bandes filtrantes à dépression du produit de gypse.	Cible atteinte
	Mettre en œuvre un programme de purgeur de vapeur en créant une commande de travail SGE d'entretien préventif qui va identifier tous les purgeurs de vapeur.	Cible atteinte
	Déterminer la fréquence de surveillance du rendement de chaque purgeur.	Cible atteinte
	Enregistrer les découvertes de rendement dans l'historique des commandes de travail.	Cible atteinte
	Identifier les purgeurs de vapeur qui ont un déficit de rendement et produire une commande de travail pour le service d'entretien afin d'assurer les réparations nécessaires.	Cible atteinte
	Réacheminer l'eau souterraine entrant dans le puisard de la salle de la turbine de la tranche 2 en pompant directement l'eau souterraine dans le puisard actuel de collection de DGC près de l'ascenseur à DGC du lieu d'entreposage (nouveaux réservoir de collection, pompe et canalisations).	Reportée à 2007



SGE des centrales thermiques (Grand Lac)

Objectif	Cible	Résultat
Programme de gestion des eaux usées		
Exploiter efficacement le lagon de cendres.	Amélioration du lagon de cendres :	Cible atteinte
	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le devis technique pour l'amélioration de la berme sud-ouest du lagon 4. • Amélioration de la berme sud-ouest du lagon 4. • Étendre la section de tuyaux en métal de la canalisation pour les cendres dans le lagon 4 et enlever le ponceau associé de la berme sud. • Compléter l'ébauche du rapport pour l'évaluation de l'ingénierie de la berme sud-ouest du lagon 4. • Recevoir l'examen d'ingénierie pour la section de la digue est adjacente au lagon 4. • Examiner et évaluer la condition des bermes ouest et nord pour le lagon 3. • Rechercher une méthode pour établir un dégagement vertical minimum de 1 m entre le sommet de la berme et le niveau des cendres, qui est adjacent à la berme, pour le lagon 4. 	
	Enquêter sur la possibilité d'installer rapidement un batardeau pour arrêter complètement le flot provenant du lagon.	Cible atteinte
	Enquêter sur la possibilité d'une porte facile à manipuler pour arrêter complètement le flot jusqu'au lagon.	Reportée à 2007
	Réviser les procédures pour refléter les exigences d'arrêter le flot provenant du lagon.	Cible atteinte
	Déterminer la faisabilité d'un système d'enlèvement des cendres volantes.	Cible atteinte
	Enquêter sur une autre route pour l'eau de la centrale lorsque la pompe à cendres no 8 n'est pas disponible.	Cible atteinte
	Construire une ligne permanente pour l'eau de la centrale lorsque la pompe à cendres no 8 n'est pas disponible.	Cible atteinte
	Prendre des dispositions pour faire ensemercer hydrauliquement le lagon de cendres.	Lagon en cours de modification
	Se renseigner sur la possibilité d'un système d'enlèvement des cendres volantes.	En bonne voie

SGE des centrales thermiques (Grand Lac)

Objectif	Cible	Résultat
Programme de gestion des documents		
Améliorer les documents et les procédures de SGE pour qu'ils soient utilisés comme outils de formation et pour contrôler et gérer les aspects environnementaux.	Préparer/revoir la section sur les rayonnements du manuel d'intervention d'urgence.	Cible atteinte
	Approuver la section sur les rayonnements et le manuel d'intervention d'urgence.	Cible atteinte
	Préparer un tableau avec un horaire détaillé de révision pour les documents reliés au SGE.	Cible atteinte
	Suivre les révisions et les approbations pour les documents reliés au SGE.	Cible atteinte
	Revoir/réviser la trousse de formation pour les opérateurs afin de prioriser les documents reliés au SGE.	Cible atteinte
	Mettre à jour la carte de coordonnées en cas d'urgence.	Cible atteinte
	Prévoir une formation pour les travailleurs occasionnels suivant la matrice de formation.	Cible atteinte
	Revoir/réviser la section environnementale de la trousse d'orientation.	Cible atteinte
	Approuver la trousse d'orientation.	Cible atteinte
Évaluer le coût de remplacement des appareils de climatisation pour des appareils sans frigorigène SACO.	Cible atteinte	

SGE des centrales thermiques (Belledune = BD, Millbank = MB, Ste-Rose = SteR, Grand Lac = GL et Dalhousie = DH)

Objectif	Cible	Résultat
Programme d'amélioration du SGE		
Assurer l'amélioration continue du SGE.	BD - Élaborer un programme de formation à la sensibilisation à SGE pour le personnel de Belledune.	Cible atteinte
	BD - Développer un fichier électronique central pour Belledune/Millbank/SteRose.	Reportée à 2007
	BD - Revoir et mettre à jour le programme d'orientation des centrales.	Reportée à 2007
	BD - Offrir une journée « portes ouvertes » au public.	Reportée à 2007
	MB - Préparer une révision de tous les aspects environnementaux clés (AEC) avec le personnel pour s'assurer que les rôles et les responsabilités sont compris et identifiés par tout le personnel.	Cible atteinte
	SteR - Préparer une révision de tous les AEC avec le personnel pour s'assurer que les rôles et les responsabilités sont compris et identifiés par tout le personnel.	Cible atteinte

SGE des centrales thermiques (Belledune = BD, Millbank = MB, Ste-Rose = SteR, Grand Lac = GL et Dalhousie = DH)

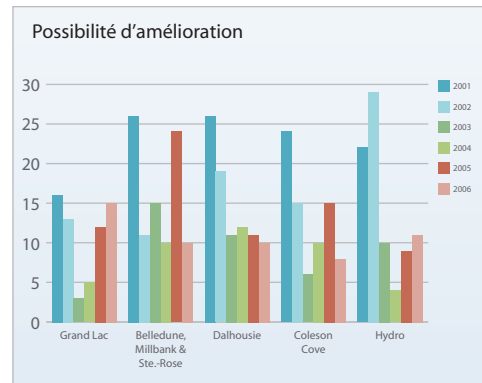
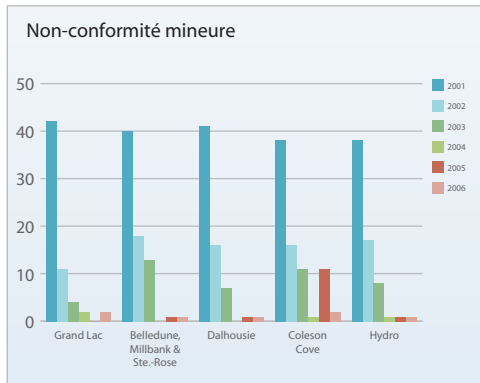
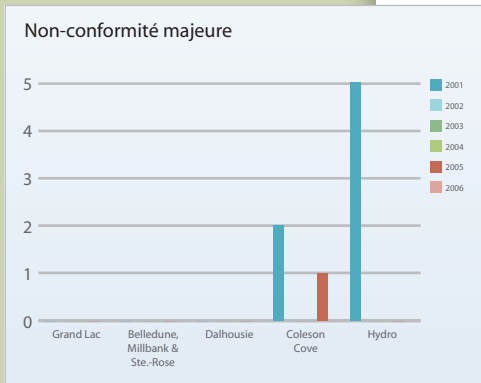
Objectif	Cible	Résultat
Revoir le programme de gestion du SGE		
Harmoniser le SGE avec les objectifs commerciaux stratégiques.	GL - Créer des sommaires de gestion pour les nouveaux AEC.	En bonne voie
	GL - Évaluer et réviser le manuel du SGE et le manuel de formation, selon les besoins.	Cible atteinte
	GL - Présenter le SGE révisé aux employés (sensibilisation au SGE).	Cible atteinte
	DH - Revoir et élaborer une nouvelle matrice de formation.	Cible atteinte
	DH - Revoir les exigences de formation pour tous les services.	Cible atteinte
	DH - Mettre à jour la trousse de formation à la sensibilisation SGE pour se conformer à la norme internationale ISO 14001:2004 révisée.	Cible atteinte

Résultats des vérifications

En 2006, des vérifications des cinq SGE ont été réalisées. Chaque équipe de vérification était composée d'un expert-conseil extérieur, agissant comme vérificateur en chef, et d'au moins un employé d'une autre centrale ou de Services environnementaux.

Chacune des cinq vérifications se concentrait sur les activités, les produits et les services qui étaient gérés par un SGE en particulier. Dans tous les cas, la norme ISO 14001:2004 et les politiques, procédures et programmes de chaque centrale ont été utilisés comme critères d'évaluation.

Les graphiques suivants résument la façon dont chaque centrale a progressé comparativement aux évaluations précédentes. Chaque centrale a maintenu un niveau de conformité acceptable pour les six dernières années. La vérification 2006 a présenté la première vérification complète selon la norme ISO 14001:2004.



Un résumé des constatations de l'évaluation SGE concerne le contrôle d'exploitation; la documentation SGE; la formation, sensibilisation et compétence; et la préparation et la réponse aux urgences. La plupart des constatations sont reliées à l'administration et la documentation de SGE.

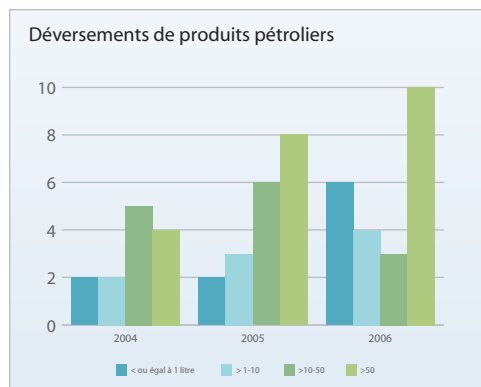
Dans le cas de la centrale de Coleson Cove, le projet de remise à neuf a forcé l'apport de modifications importantes au SGE de la centrale. La vérification du SGE de 2005 s'est déroulée avant que ces changements ne soient complètement réalisés, ce qui a contribué à accroître le nombre de constatations du vérificateur.

Les résultats ont souligné qu'un travail important a été fait pour garantir que le SGE était maintenu à un niveau acceptable. Toutefois, il est à noter que les vérificateurs prévoient voir un avancement important dans les projets actuels qui s'occupent des non-conformités de l'évaluation précédente.

Gestion des déchets

Chaque année, Production Énergie NB constate ses résultats à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), un dépôt de données régi en vertu d'une loi fédérale accessible publiquement qui fait un suivi des :

- rejets dans l'air, l'eau et le sol du site;
- transferts hors site pour élimination;
- transferts hors site pour la récupération, la réutilisation et le recyclage.



En 2006, Production Énergie NB a signalé un total de 23 déversements de produits pétroliers, aucun n'impliquait de l'huile contaminée aux BPC. Il y a eu trois déversements de quantité inconnue : deux ont été décrits comme un miroitement d'hydrocarbure et un était de l'eau provenant d'une conduite de gaz de combustion. Le nettoyage des déversements et leur signalement aux autorités réglementaires appropriées ont été réalisés dans tous les cas.

Gestion des produits de combustion

Production Énergie NB continue d'utiliser les méthodes suivantes pour réduire le volume des produits de combustion destinés à l'enfouissement sanitaire :

- Le gypse synthétique (un produit du système de désulfuration des gaz de combustion) produit par les centrales de Belledune, Dalhousie et Coleson Cove a été acheminé hors site pour être transformé en placoplâtre.
- Les cendres volantes (un autre produit issu de la combustion du charbon) produites à la centrale de Belledune ont été vendues pour le secteur de l'industrie du béton grâce à un partenariat avec Separation Technologies Canada (STC), plutôt que d'être envoyées dans un site d'enfouissement sanitaire.
- Les cendres volantes et les cendres résiduelles résultant de la combustion du mazout lourd aux centrales de Dalhousie et Coleson Cove sont également recyclées en vue d'en extraire du vanadium.

Changements climatiques et autres prévisions futures

En mai 1992, le Canada était l'un des 150 gouvernements signataires de la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. En 1997, les gouvernements mondiaux ont adopté le Protocole de Kyoto, qui met des contraintes légales sur les émissions des gaz à effet de serre (GES). Le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques en s'engageant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport aux niveaux de 1990 entre 2008 et 2012. En décembre 2004, la Russie a ratifié le Protocole de Kyoto et ce dernier est entré en vigueur le 16 février 2005. À l'automne 2006, le gouvernement fédéral a introduit la Loi sur l'assainissement de l'air. Le but de la Loi est d'introduire une approche « faite au Canada » pour la gestion des émissions de gaz à effet de serre et les principaux contaminants atmosphériques (PCA). Les PCA sont le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, le mercure et les particules.

Bien que le Nouveau-Brunswick ne compte que pour 3 % des gaz à effet de serre du Canada, tous les paliers de gouvernement devront s'attaquer au problème des changements climatiques. Environ 90 % des 20 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone du Nouveau-Brunswick proviennent de la combustion de combustibles fossiles, dont 47 % (9 millions de tonnes) sont attribuables à la production d'électricité.

Un comité sur les gaz à effet de serre a été formé par Production Énergie NB à la fin de 2004, afin d'aborder le défi de la réduction des émissions qui commencera en 2008. En réponse à la Loi sur l'assainissement de l'air introduite par le gouvernement fédéral en 2006, le comité a revu son mandat et l'a développé pour inclure l'assainissement de l'air. Comme résultat, le comité a été renommé le comité d'assainissement de l'air.

Leurs objectifs sont :

- s'assurer que le groupe d'Énergie NB puisse s'exprimer tout au long du processus d'élaboration des règles et règlements en matière des GES et des PCA;
- établir un dialogue avec les ministères provinciaux appropriés qui élaborent actuellement le Plan d'action provincial sur les changements climatiques;
- fournir un forum permettant de résoudre les divergences au sein de l'entreprise touchant les changements climatiques;
- demeurer au courant des développements au sein des autres instances gouvernementales (fédérale et provinciale) et secteurs industriels;
- faire en sorte que la haute direction soit informée des enjeux et développements clés;
- soumettre des recommandations éclairées à la haute direction;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de conformité pour le groupe d'Énergie NB.

Qualité de l'air

Production Énergie NB est engagée à gérer les émissions dans l'air en maximisant l'efficacité grâce à une technologie avancée dans ses exploitations. Elle soutient aussi les initiatives nationales de l'industrie par le biais de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ).

Les mesures pour aborder les questions de qualité de l'air sont adaptées pour convenir à la diversité des technologies et du carburant/sources de production, ainsi que les besoins socio-économiques. Les stratégies adoptées par l'ACÉ pour aborder ces problèmes adhèrent généralement à un ensemble de principes visant à optimiser les solutions suivantes :

- L'approvisionnement continu d'une énergie sûre, abordable et fiable;
- La gestion intégrée de différentes émissions dans l'air (SO₂, NO_x, particules, Hg et CO₂);
- L'accommodation de la pleine diversité du combustible/sources de production;
- La considération des différences régionales, dans l'approvisionnement et la demande en électricité ainsi que les questions de qualité de l'air, etc.;
- La flexibilité des mécanismes de mise en œuvre, permettant une vaste gamme de marchés et d'autres instruments.

Qualité de l'air ambiante

La production exploite et maintient cinq systèmes de qualité de l'air situés autour des centrales de Dalhousie, Belledune, Millbank, Grand Lac et Coleson Cove. Chaque système est un Système de renseignements environnementaux (SRE) fournissant des données sur le dioxyde de soufre ambiant en plus du dioxyde d'azote, du total des particules en suspension et des particules fines provenant de différents sites. Les données météorologiques sont aussi recueillies dans quatre des cinq systèmes. Chaque SRE est continuellement surveillé à chaque centrale pour s'assurer que l'exploitation de la centrale se déroule avec des concentrations au sol ambiantes conformes aux modalités et conditions établies dans chaque certificat d'approbation pour la qualité de l'air d'exploitation. Voici un résumé des systèmes :

- Dalhousie : Six sites surveillent le dioxyde de soufre. L'un des six sites en plus d'un autre site surveillent le total de particules suspendues. Une tour de surveillance des données météorologiques est située dans ce réseau. Un des six sites se trouve dans la province de Québec.
- Belledune : Cinq sites surveillent le dioxyde de soufre. En plus, deux des sites surveillent le dioxyde d'azote et les particules fines. Une tour de surveillance des données météorologiques est située dans le réseau.
- Millbank : Deux sites situés dans le réseau surveillent l'oxyde d'azote et le dioxyde de soufre. L'un des sites surveille aussi le total de particules en suspension.

- Grand Lac : Quatre sites situés dans le réseau surveillent le dioxyde de soufre et le total des particules en suspension. Une tour, située à la centrale, surveille quelques paramètres météorologiques.
- Coleson Cove : Quatre sites dans le réseau surveillent le dioxyde de soufre. De plus, deux des sites surveillent les particules fines. Une tour de surveillance des données météorologiques est située dans le réseau.

Équipement de surveillance

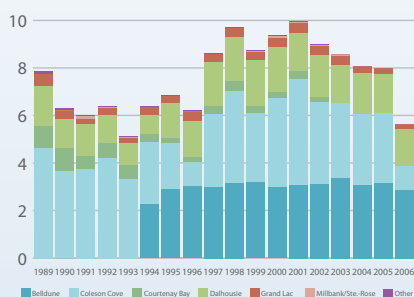
Un équipement de surveillance de la qualité de l'air et des émissions est installé à chacune des centrales thermiques et à la centrale à turbines à combustion de Millbank. L'équipement surveille les émissions et des actions correctrices sont prises à la centrale lorsque c'est nécessaire.

Surveillance des précipitations

Production Énergie NB continue d'exploiter sept sites de surveillance des précipitations pour mesurer les dépôts humides de sulfate (pluies acides). Production Énergie NB participe conjointement avec le ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick à faire fonctionner un total combiné de 13 sites, qui constitue le réseau de surveillance des précipitations du Nouveau-Brunswick. On effectue la vérification de tous les sites du réseau de surveillance des précipitations tous les deux ans conformément aux exigences d'assurance de la qualité.

Le programme de surveillance des précipitations fournit une information hebdomadaire sur la chimie des précipitations aux endroits sélectionnés à travers le Nouveau-Brunswick. Ce programme a démontré que jusqu'à 80 % des pluies acides que reçoit le Nouveau-Brunswick sont transportées par des systèmes météorologiques provenant d'autres régions du Canada et des États-Unis. Des renseignements du programme sont partagés avec le Service météorologique du Canada du ministère de l'Environnement et sont inclus dans la base de données nationale sur la chimie atmosphérique (NATChem). La base de données a été établie en 1987 et son but premier est de déterminer la chimie des précipitations au Canada et aux États-Unis sur une échelle régionale. Des détails complets se trouvent au site Web d'Environnement Canada à l'adresse : http://www.msc-smc.ec.gc.ca/natchem/index_f.html

Émissions de dioxyde de carbone
Mégatonnes



Dioxyde de carbone

En 2006, le total des émissions de dioxyde de carbone était de 5,63 mégatonnes, comparativement à 7,98 mégatonnes en 2005.

Oxydes d'azote

Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont ciblé une réduction de 30 % des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) pour 2007. La remise à neuf nouvellement achevée de la centrale de Coleson

Cove a contribué significativement à l'accomplissement des objectifs de Production Énergie NB. La centrale est équipée de systèmes avancés de contrôle de la combustion pour limiter le NO_x.

De plus, des brûleurs technologiquement avancés à faibles émissions d'oxydes d'azote ont été installés à la centrale de Belledune. Ils sont spécifiquement conçus pour limiter les émissions d'oxydes d'azote.

Aux centrales à turbines à combustion de Millbank et Ste-Rose, des dispositifs d'injection d'eau sont utilisés pour contrôler les émissions de NO_x. Les systèmes utilisent seulement de l'eau ultra pure produite à la station de traitement d'eau de chaque centrale.

Dioxyde de soufre

Le gouvernement du Canada, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres des provinces de l'Est travaillent ensemble pour effectuer des réductions régionales et nationales des émissions de dioxyde de soufre (SO₂).

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a indiqué qu'il préférerait un programme en deux phases de réduction de la limite actuelle de dioxyde de soufre de Production Énergie NB jusqu'à une limite de 123 000 tonnes.

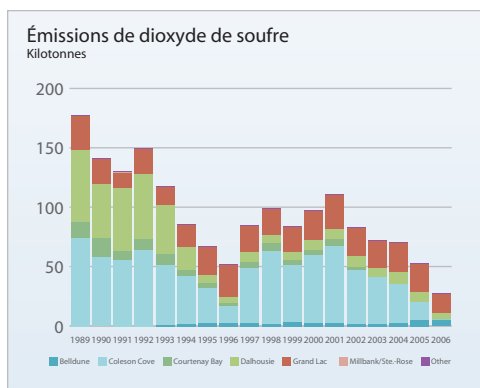
- Phase 1 : une réduction de 30 % d'ici 2005 (limite de 86 100 tonnes).
- Phase 2 : une réduction de 50 % d'ici 2010 (limite de 61 500 tonnes).

Par le biais de son *Programme de réduction des émissions de dioxyde de soufre* - janvier 2001 et de la remise à neuf de la centrale de Coleson Cove, Production Énergie NB a atteint l'objectif de réduction de la Phase 1, puisque ses émissions totales de dioxyde de soufre en 2005 s'élevaient à 52 600 tonnes.

Le total des émissions de dioxyde de soufre pour 2006 était de 27,91 kilotonnes, bien en dessous de l'objectif de la phase 2 du ministère de l'Environnement.

Depuis 1993, les émissions cumulatives des installations de Production Énergie NB ont été de 544,62 kilotonnes de moins que les limites annuelles.

Pour atteindre ces résultats, un système de désulfuration des gaz de combustion (épurateur), a été installé dans les centrales de Coleson Cove, de Belledune et de Dalhousie. Ces systèmes réduisent considérablement les émissions de SO₂.





Un mazout léger à faible teneur de soufre, qui permet d'obtenir une faible émission de dioxyde de soufre, est utilisé à Millbank, Ste-Rose et Grand Manan.

Particules et ozone

En 2000, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont entériné les standards pancanadiens (SP) relatifs aux particules et à l'ozone. Ces normes obligent les gouvernements à réduire de façon significative les particules et l'ozone au niveau du sol d'ici 2010.

D'ici 2010, les analyses scientifiques, techniques et économiques seront achevées, permettant ainsi de pallier les insuffisances d'information et d'établir, le cas échéant, les nouvelles cibles pour 2015 et ultérieurement, en matière de standards pancanadiens pour les particules et l'ozone.

Pour atteindre ces objectifs, des dépoussiéreurs électriques sont utilisés pour contrôler les émissions de particules aux centrales de Coleson Cove, Belledune, Dalhousie et Grand Lac. Ces centrales ont fait preuve de succès en gardant les émissions de particules sous les 160 mg/m³ (milligramme de particules par mètre cube de gaz de combustion), la norme d'Environnement Canada pour les nouvelles sources fixes.

Il n'y a aucune émission de particules importante pour les centrales à turbines à combustion de Millbank et Ste-Rose.

Mercure

Le 11 octobre 2006, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a approuvé *les normes pan-canadiennes pour les émissions de mercure* pour les centrales électriques au charbon.

Les normes requièrent que les émissions pour Production Énergie NB soient réduites de la valeur estimée de 140 kg par année à 25 kg d'ici 2010. Cela représente une réduction de 82 %.

Le tableau suivant démontre les réductions de mercure requises par province :

Objectifs pour les centrales au charbon existantes

Province	Émissions estimées (kg/an) ¹	Objectifs pour 2010 (kg/an)
Alberta	1 180 ²	590
Saskatchewan	710	430 ³
Manitoba	20	20
Ontario	495	4 ⁴
Nouveau-Brunswick	140	25
Nouvelle-Écosse	150	65
Total	2 695	1 130⁵

¹Chiffres basés sur les résultats du programme de surveillances des services publics de 2002 à 2004.

²L'engagement de l'Alberta se manifeste par la mise en œuvre des recommandations de l'équipe de projets électriques Clean Air Strategic Alliance. Les émissions de l'Alberta sont basées sur un facteur de capacité de 90 %.

³Les actions précoces de la Saskatchewan, entre 2004 et 2009, seront utilisées pour atteindre les objectifs provinciaux pour les années de 2010 à 2013.

⁴L'Ontario aidera à atteindre les normes pan-canadiennes de réduction de 60 % du mercure d'ici 2010 et aidera à les dépasser dans un avenir proche avec un objectif ultime de 0 émissions de mercure pour les centrales au charbon.

⁵Ces valeurs sont sujettes à changement lorsque l'Ontario finalisera son objectif pour le mercure.

Les documents sont disponibles sur le site Web du CCME au : http://www.ccme.ca/ourwork/air.fr.html?category_id=86

Les émissions de mercure de Production Énergie NB comptent pour 1,7 % du total des émissions pour le nord-est de l'Amérique du Nord et sont principalement causées par le charbon local.

La centrale de Belledune a cessé d'utiliser du charbon local en 2002, ce qui a réduit considérablement les émissions de mercure et a permis à Production Énergie NB d'atteindre son objectif pour 2005.



Qualité de l'eau

Production Énergie NB exploite six centrales hydroélectriques : Sisson, Grand-Sault, Tobique, Beechwood, Mactaquac et Milltown.

Production Énergie NB a une entente avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO) du Canada et le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick pour s'assurer qu'il y ait assez d'eau en amont et en aval du barrage dans le cours supérieur de la rivière Tobique pour l'habitat des poissons. Des installations permettant aux poissons de remonter la rivière sont en place aux centrales de Mactaquac, Tobique, Beechwood et Milltown.

Toutes les centrales thermiques ont des systèmes de traitement des eaux usées pour surveiller et contrôler la qualité de l'effluent. De plus, dans les centrales de Grand Lac

et Belledune, les eaux de ruissellement provenant du tas de charbon sont recueillies et traitées.

En conformité avec leur permis d'exploitation légal, des analyses des effluents d'eaux usées ont été réalisées à chaque centrale. Au cours de l'année, plus de 99 % des analyses des effluents d'eaux usées respectaient les limites de l'approbation.

En 2006, la centrale de Dalhousie a reçu une approbation légale de renouvellement pour exploiter leur installation de traitement des déchets solides.

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a délivré une approbation pour exploiter le système d'égout domestique à la centrale de Coleson Cove.

De plus, les permis des sites d'entreposage du pétrole ont été délivrés pour chaque centrale thermique et chaque turbine à combustion. Huit permis de ce type ont été délivrés.

La *Loi sur la marine marchande du Canada* exige que la centrale de Dalhousie réalise annuellement une formation et des exercices d'intervention en cas de déversement d'huile. Ces activités se déroulent en août. Ils comprennent :

- Une présentation d'Environnement Canada sur la TERR (Technique d'évaluation pour la restauration des rives). Cet exercice s'est tenu au Camp Chaleur de Charlo.
- L'équipe d'intervention en cas de déversement de Dalhousie a tenu un exercice de déversement à Hamilton Beach, littoral HE-17, Camp Chaleur.
- Le groupe des régions de l'Atlantique d'environnement Canada a participé en faisant la portion TERR et l'équipe d'intervention en cas de déversement de la centrale de Dalhousie (Énergie NB) a déployé un barrage flottant de déviation pour protéger la plage et la bouche de la rivière Charlo.

Les observateurs des exercices et de la formation comprennent la Garde côtière canadienne, Environnement Canada, le centre de secours de la côte Est, le village de Charlo et Production Énergie NB. Les représentants officiels se sont estimés satisfaits du niveau global de rendement et d'efficacité des opérations.

Remise à neuf de la centrale de Coleson Cove

À la suite de la remise à neuf de la centrale de Coleson Cove en 2005, les émissions suivantes ont été réduites :

- Les taux d'émissions de SO₂ ont diminué de 77 % grâce à l'installation d'un équipement de désulfuration des gaz de combustion.
- Les taux d'émissions de NO_x ont diminué de 70 % grâce à des modifications apportées à la chaudière.
- Les taux de rejet de particules ont été réduits de 75 % par l'ajout d'un précipitateur électrostatique humide.



Centrale de Dalhousie - Alimentation en eau douce

Toutes les centrales thermiques ont besoin d'un approvisionnement fiable en eau douce, et la centrale de Dalhousie obtient son eau du réservoir du barrage d'Eel River.

Le barrage a été construit en 1963 pour fournir l'eau potable à la ville de Dalhousie, ainsi qu'à d'autres utilisateurs industriels et commerciaux de la région.

En 2004, le ministère de l'Approvisionnement et des Services a fait une demande auprès du ministère de l'Environnement dans le cadre de la réglementation d'une étude d'impact sur l'environnement, pour qu'on enlève le barrage et qu'on remette l'estuaire de la rivière Eel à son état naturel.

L'étude d'impact sur l'environnement a été achevée le 31 mars 2006 et, conséquemment, le proposant de cette étude a recommandé l'enlèvement du barrage. Production Énergie NB attend la confirmation de cette action par le ministère de l'Environnement.

Si le barrage est enlevé, la centrale de Dalhousie perdra sa réserve d'eau douce. Ainsi, Production Énergie NB évalue présentement divers autres moyens de remplacer la réserve de la rivière Eel.

ZENON Environmental Inc. a réalisé une étude pilote de cinq semaines utilisant un système de membrane avec diverses combinaisons de coagulation avancée ou un prétraitement de charbon actif en grains (CAG) pour traiter l'effluent secondaire des usines de pâtes et papiers. L'objectif premier est de démontrer un rendement stable de la membrane tout en atteignant les objectifs prédéterminés de traitement des eaux usées.

Le procédé a prouvé que c'était possible, mais qu'il faudrait identifier tous les usages potentiels de l'eau et déterminer l'enlèvement requis de DCO/Couleur dans le but de finaliser le procédé requis pour le traitement.

Dans la collectivité

La journée de l'arbre

En mai, la centrale de Grand Lac a tenu une journée de l'arbre à l'école secondaire Memorial de Minto. Un magnifique érable rouge a été planté pour commémorer la huitième célébration annuelle de la journée de l'arbre à Minto. Cet événement communautaire mettait en vedette :

- Le groupe d'Objectif conservation de l'école intermédiaire élémentaire de Minto a présenté les faits saillants des activités environnementales de leur école;
- Quelques étudiants de l'école secondaire ont partagé leur expérience à l'Envirothon 2006 tenu à Fredericton;



- Un membre de l'équipe d'amélioration de l'environnement de la centrale de Grand Lac a donné une présentation sur l'importance des arbres dans l'environnement, y compris des trucs pratiques sur la plantation, l'entretien et l'élagage des arbres.

Autres initiatives

- Lorsque le printemps arrive, la glace et la neige fondent, augmentant le niveau d'eau et créant parfois des inondations et des embâcles sur les rivières du Nouveau-Brunswick. Production Énergie NB, l'Organisation des mesures d'urgence et le Centre de prévision des rivières surveillent activement le niveau de l'eau et des glaces.
- Le personnel de la centrale de Coleson Cove a participé activement au comité environnemental de liaison de la communauté et au groupe de travail sur la qualité de l'air de Saint John.
- Toutes les centrales thermiques offrent des visites des lieux au public et fournissent des renseignements sur l'exploitation et les contrôles environnementaux.
- Le site adjacent à la centrale de Beechwood comprend un arboretum où les visiteurs peuvent profiter d'arbres, de fleurs et d'arbustes indigènes en plus d'une horloge florale de neuf mètres. Le site de Milltown est utilisé par les membres de la communauté pour marcher, faire du vélo, pique-niquer et faire des sports, ainsi que la compétition annuelle de bûcherons de la Fête du Nouveau-Brunswick.
- La centrale de Grand Lac continue d'appuyer Minlak, un centre de recyclage communautaire.

Carte du réseau					
Centrale	Capacité	Tranches	Mise en service	Combustible	Protection environnementale
Centrales thermiques					
Belledune	458	1	1993	Charbon	Équipement de désulfuration des gaz de combustion (épurateur), précipitateurs électrostatiques, traitement des eaux usées, système de surveillance des émissions, brûleurs à faible teneur en NO _x , recyclage du gypse, réseau de surveillance de la qualité de l'air, réseau de surveillance des eaux souterraines, recyclage des cendres.
Dalhousie	300	2	1969	Mazout	Équipement de désulfuration des gaz de combustion (épurateur), précipitateurs électrostatiques, précipitateurs électrostatiques humides, traitement des eaux usées, système de surveillance des émissions, réseau de surveillance de la qualité de l'air, recyclage du gypse, recyclage des cendres, réseau de surveillance des eaux souterraines.
Coleson Cove	978	3	1976	Mazout	Équipement de désulfuration des gaz de combustion (épurateur), précipitateurs électrostatiques, précipitateurs électrostatiques humides, traitement des eaux usées, système de surveillance des émissions, recyclage des cendres, recyclage du gypse, réseau de surveillance de la qualité de l'air, réseau de surveillance des eaux souterraines.
Grand Lac	57	1	1963	Charbon	Précipitateurs électrostatiques, traitement des eaux usées, traitement des eaux usées par ajout de produit chimique, réseau de surveillance de la qualité de l'air, équipement de désulfuration des gaz de combustion par ajout de produit chimique, système de surveillance des émissions, recueillement et traitement des eaux de ruissellement provenant du tas de charbon.
Courtenay Bay	109	3	1961-1967	Mazout	Traitement des eaux usées, système de surveillance des émissions, recyclage des cendres, réseau de surveillance de la qualité de l'air.
Centrales à turbines à combustion					
Millbank	199	4	1991	Diesel	Traitement des eaux usées, dispositif d'injection d'eau (contrôle du NO _x), réseau de surveillance de la qualité de l'air, réseau de surveillance des eaux souterraines.
Ste-Rose	100	1	1991	Diesel	Traitement des eaux usées, dispositif d'injection d'eau (contrôle du NO _x), réseau de surveillance de la qualité de l'air, réseau de surveillance des eaux souterraines.
Grand Manan	28	1	1989	Diesel	Mesures anti-bruit.

Carte du réseau

Centrale	Capacité	Tranches	Mise en service	Combustible	Protection environnementale
Centrales hydroélectriques					
Mactaquac	672	6	1968-1980	Eau	Énergie NB possède six centrales hydroélectriques sur les rivières Saint-Jean, Tobique et Ste-Croix. Chaque centrale exploite son réservoir en tenant compte de sa vocation récréative. Les centrales de Mactaquac, de Beechwood, de Tobique et de Milltown possèdent des passes migratoires.
Beechwood	113	3	1957-1962	Eau	
Grand-Sault	66	4	1928-1931	Eau	
Tobique	20	2	1953	Water	
Sisson	9	1	1965	Water	
Milltown	4	7	1928-1969	Waters	
Centrale nucléaire					
Point Lepreau	635	1	1983	Uranium	La centrale de Point Lepreau est exploitée avec l'approbation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'agence fédérale de réglementation des installations nucléaires, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick en vertu de la <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> et la <i>Loi sur l'assainissement de l'air</i> . La centrale de Point Lepreau surveille toutes les émissions radioactives liquides et gazeuses. Les activités de la centrale sont gérées, réglementées et surveillées, à partir du transport du combustible au site, en passant par l'exploitation de la centrale, jusqu'à l'entreposage du combustible irradié.





Corporation d'Énergie nucléaire NB (Énergie nucléaire NB)

Aperçu

Énergie nucléaire NB exploite la centrale de Point Lepreau. Il s'agit d'une centrale thermique alimentée par un réacteur nucléaire CANDU 6. Énergie nucléaire NB se prépare à la remise à neuf de la centrale, avec un arrêt prévu devant commercer en 2008. La centrale de Point Lepreau (Point Lepreau) répond à jusqu'à 30 % de la demande énergétique du Nouveau-Brunswick. La remise à neuf et l'exploitation constamment sécuritaire et fiable de Point Lepreau sont des éléments clés afin d'éviter une augmentation des émissions de carbone dans la province du Nouveau-Brunswick.

Les émissions atmosphériques d'une centrale nucléaire sont négligeables par rapport à celles des autres centrales thermiques. Cependant, certains des impacts environnementaux de la centrale nucléaire doivent être abordés de manière très différente, car son combustible est radioactif.

Qu'il s'agisse du transport du combustible vers le site, des activités d'exploitation ou de l'entreposage du combustible irradié, les activités à Point Lepreau sont gérées, réglementées et suivies très étroitement. Tous les effluents gazeux et liquides, de nature classique ou radioactive, sont mesurés et surveillés de près.

De plus, Point Lepreau dispose d'un programme de surveillance des rayonnements dans l'environnement. Les résultats sont rendus publics et examinés chaque année par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), l'organisme fédéral de réglementation des installations nucléaires.

La Point Lepreau est exploitée en vertu d'approbations accordées par la CCSN, qui possède des bureaux sur place. La centrale détient également des permis d'exploitation émis par le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et de la *Loi sur l'assainissement de l'air* dans le cas des systèmes non nucléaires de la centrale, y compris les activités touchant le traitement des eaux usées, les eaux usées domestiques, la chaudière auxiliaire et les générateurs diesel.

Système de gestion environnementale

Le système de gestion environnementale (SGE) de la centrale de Point Lepreau couvre l'ensemble des activités et opérations conventionnelles ou radioactives pouvant avoir un impact sur l'environnement. Toutes les personnes travaillant à la centrale, y compris le personnel d'appoint, sont tenues d'adhérer au SGE.



Point Lepreau a fait homologuer son SGE en vertu de la norme internationale ISO 14001 en 2001. Toutes les homologations doivent être évaluées annuellement par le biais d'une vérification de routine réalisée par le registraire ISO de la centrale. Tous les trois ans, la centrale de Point Lepreau doit de nouveau se faire homologuer selon la norme ISO. La prochaine vérification d'homologation sera menée à l'automne 2007.

Des vérifications du SGE internes et du registraire ISO ont été réalisées à Point Lepreau en 2006. La plupart des lacunes étaient reliées à des questions d'administration et de documentation du SGE.

Améliorations en vertu du système de gestion environnementale

Le système de gestion environnementale d'Énergie nucléaire NB comporte des améliorations continues. En 2006, les améliorations suivantes ont été réalisées :

- remplacement des refroidisseurs de la centrale par des unités utilisant un fluide réfrigérant avec un faible niveau ou un niveau négligeable de potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone;
- réduction du nombre de cas de non-conformité relatifs aux eaux usées inactives;
- intégration progressive des activités du projet de remise à neuf avec le SGE de la centrale de Point Lepreau;
- installation de puits d'échantillonnage, réalisation de tests de la qualité de l'eau et préparation d'un plan de fermeture pour le site d'enfouissement sanitaire;
- réduction du volume de solides d'huile contaminés à la centrale.

Gestion des déchets

Une installation de gestion des déchets radioactifs solides (IGDRS) est utilisée pour entreposer les déchets radioactifs autres que ceux liés au combustible, dans des voûtes hors terre conçues spécialement pour permettre à la centrale de rajouter des caisses, des barils ou d'autres contenants de déchets radioactifs solides. Ces structures sont régulièrement surveillées par le personnel d'Énergie NB, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

À Point Lepreau, le combustible nucléaire irradié est entreposé sur place dans une piscine de stockage du combustible irradié remplie d'eau, et ce pour une période d'environ sept ans. Ce combustible irradié est ensuite retiré de la piscine de stockage, séché, puis scellé dans des contenants spéciaux et transféré aux silos à combustible sec hors terre se trouvant à l'IGDRS. La gestion à long terme du combustible épuisé sera assurée en coopération avec la Société gestion des déchets nucléaires, dont la mission est d'établir un dépôt permanent pour le combustible épuisé.

En 2002, les producteurs d'énergie nucléaire canadiens ont créé la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Cette Loi stipule que les producteurs d'énergie

nucléaire doivent identifier et mettre en place une approche de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada.

En 2005, la SGDN a rendu public son rapport d'étude final, intitulé *Choisir une voie pour l'avenir*. Le rapport recommande une gestion adaptative progressive en vue de l'entreposage à long terme du combustible nucléaire irradié. La gestion adaptative progressive englobe un processus technique, ainsi qu'un système de gestion pour la gestion du combustible nucléaire irradié. Le but ultime est de centraliser en un seul lieu l'ensemble du combustible nucléaire irradié du Canada, de l'isoler et de le confiner à une grande profondeur dans une formation rocheuse adéquate.

Cette recommandation a été soumise à Ressources naturelles Canada. Le gouvernement fédéral choisira la solution appropriée.

Eau et déversements

Plus de 98,5 % des analyses des effluents d'eaux usées classiques provenant de Point Lepreau ont affiché des résultats conformes aux limites permises. Énergie nucléaire NB est tenu de signaler tous les déversements de substances dangereuses, y compris les produits pétroliers, aux agences de réglementation appropriées.

Au cours de l'année 2006, dix déversements d'huile ont été signalés au ministère de l'Environnement. Aucun des déversements n'impliquait des huiles contaminées par des BPC et les quantités en jeu étaient inférieures à 50 litres. Les déversements ont été confinés, nettoyés et signalés aux agences de réglementation appropriées.

Surveillance des rayonnements

Le programme de surveillance des effluents de Point Lepreau mesure les émissions de polluants atmosphériques radioactifs et liquides de la centrale. Les émissions mesurées sont bien en deçà de l'objectif fixé, qui représente lui-même environ 2 % du niveau de rayonnement présent naturellement dans l'environnement.

Voici les objectifs du programme de surveillance des rayonnements dans l'environnement d'Énergie nucléaire NB :

- fournir des données qui confirment que Point Lepreau se conforme aux lignes directrices et aux règlements en vigueur;
- établir et maintenir la capacité de surveillance afin d'assurer une intervention efficace en cas d'urgence;
- maintenir une base de données des résultats afin de suivre les tendances.

Les résultats du programme de surveillance des rayonnements dans l'environnement d'Énergie nucléaire NB sont rendus publics et sont révisés par le CCSN, l'agence fédérale de réglementation des installations



nucléaires, chaque année. Pour consulter le plus récent rapport, allez au : http://www.energienb.com/fr/commitment/environnement/report/enviroreport2005/private/docs/PLGS_Environmental_Radiation_Monitoring_Report_2005.pdf.

Le personnel du service de Radioprotection d'Énergie NB a la charge de gérer le programme de surveillance. Depuis 1976, plus de 34 000 échantillons ont été analysés afin de cerner le rayonnement de fond en provenance des sources naturelles et humaines et d'évaluer les émissions provenant de la centrale de Point Lepreau. Le programme est révisé chaque année, afin de s'assurer que les échantillons prélevés, la fréquence des prélèvements et les techniques d'analyse sont adéquats.

En 2006, des analyses ont été effectuées sur des échantillons d'air, d'eau, de nourriture, de plantes, de sol, de sédiments et de faune aquatique prélevés aux abords de la centrale et dans des endroits éloignés. Ces analyses ont révélé que la dose de rayonnements provenant de Point Lepreau à laquelle fut exposé le public était d'environ 0,57 microsievert en 2006. Cette valeur est bien en deçà de la limite réglementaire de 1 000 microsieverts par année, et à plus forte raison, bien inférieure au rayonnement naturel de cette région qui se situe entre 2 000 et 3 000 microsieverts par année. La dose mesurée est également inférieure à la valeur nominale pour la centrale, fixée à 50 microsieverts par année.

Depuis sa mise en service en 1983, les émissions de Point Lepreau ont toujours été bien inférieures à la valeur maximale nominale de la centrale.

Projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau

Le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau a été annoncé le 29 juillet 2005, avec pour entrepreneur général Énergie atomique du Canada limitée (EACL). L'activité principale pendant l'arrêt de la remise à neuf, qui devrait débuter au printemps 2008, sera le remplacement des 380 assemblages de canaux de combustible, tubes de calandre et conduites d'alimentation. Ces activités et d'autres reliées prolongeront la vie de la centrale de 25 à 30 ans.

Le projet de remise à neuf continue à progresser de façon sûre, selon le calendrier et le budget. L'équipe du projet a récemment achevé une étape importante avec l'achèvement des activités de construction civile à l'extension de l'installation de gestion des déchets radioactifs solides. Ce site autorisé stockera de façon sûre des déchets radioactifs créés pendant la remise à neuf, et appuiera aussi l'exploitation de la centrale de Point Lepreau pendant les 25 à 30 prochaines années.

Les activités de construction jusqu'à présent ont été achevées selon l'échéancier et comprennent des activités dans les trois phases du site de l'installation de gestion des déchets radioactifs solides :



Phase I

- Achèvement de la construction de deux nouvelles structures de voûtes (avec condition d'en construire de deux autres si le besoin s'en fait sentir) pour l'entreposage de déchets radioactifs.

Phase II

- Achèvement du défrichage et de la préparation du sol pour l'entreposage futur de combustible irradié sec;
- Placement, mise au niveau et compactage du remblai granulaire approuvé dans le secteur.

Phase III

- Achèvement de la construction de cinq structures pour les composantes de retubage et deux structures de voûtes additionnelles pour l'entreposage de déchets;
- Achèvement de l'installation de l'équipement de surveillance, des installations administratives, des clôtures et de l'éclairage pour le secteur.

À la suite de l'approbation des permis d'exploitation de l'IGDRS et des évaluations environnementales, un programme de suivi de l'examen environnemental a été mis en œuvre en 2004. Ce programme comprend les cinq activités suivantes :

- **Développer les renseignements de base existants pour le site** : Cette activité est achevée et aucun résultat imprévu n'a été reçu. Les renseignements de base ont été assemblés comme suit :
 - a. Inventaire de base des poissons du cours d'eau avoisinant;
 - b. Chimie non radiologique de base dans le cours d'eau avoisinant;
 - c. Chimie non radiologique de base dans les eaux souterraines autour du site d'entreposage des déchets;
 - d. Échantillonnage radiologique dans le cours d'eau avoisinant.
- **Développer les programmes de surveillances existant du rayonnement pour inclure les installations supplémentaires de l'IGDRS** : Cette activité est achevée avec l'installation de puits supplémentaires et de surveillance.
- **Effectuer des évaluations périodiques du programme de santé, sécurité et environnemental associé à l'IGDRS** : Ces évaluations sont achevées, sans qu'aucun problème majeur ne soit identifié et des améliorations ont été réalisées lorsque nécessaire. Des évaluations ont été effectuées dans :
 - a. Programme de formation reliée à la construction;
 - b. Programmes de surveillance environnementale pour la construction;
 - c. Activités de gestion environnementale pour la construction.
- **Mettre en œuvre un plan de protection environnementale pour la construction** : Cette activité est achevée. Le plan qui a été mis en œuvre couvre les rôles et les responsabilités, la surveillance environnementale, la planification pour éventualités, la formation, les rapports réguliers et d'urgence et la documentation.



- **Programme de consultation publique continue** : Ce programme est continu à travers les diverses communications aux médias tel que le site Web Pouvoir du futur, les bulletins d'information et la ligne de renseignements sans frais.

Pour plus de renseignements sur l'histoire du programme ou les résultats des activités mentionnées ci-dessus, visitez le site Web du projet au : <http://pouvoirdufutur.energienb.com/fr/index.htm>.

Changements climatiques

En 2006, l'exploitation de Point Lepreau a permis d'éviter des émissions d'environ 3,63 millions de tonnes de dioxyde de carbone. De plus, 58 925 tonnes de dioxyde de soufre et 12 980 tonnes d'oxyde d'azote ont été évitées.

Ces chiffres sont pratiquement les mêmes que l'année précédente puisque la production totale est très similaire d'une année à l'autre. La production était inférieure d'environ 6 700 MWh en 2006 comparativement à 2005. Ceci a entraîné la légère réduction des émissions évitées.

Dans la communauté

Les employés d'Énergie nucléaire NB à Point Lepreau sont très fiers de leur communauté. Ils continuent de jouer un rôle actif en participant à des activités comme :

- Journée de la terre dans l'école locale;
- Coprésidence d'un programme de sciences après l'école;
- Programmes locaux d'embellissement de l'environnement de la région;
- Jour des pêcheurs de Fundy et
- Diverses activités en collaboration avec les intervenants d'urgence, y compris les services d'incendie, la GRC et l'Organisation des mesures d'urgence.

Les employés de Point Lepreau sont fiers de contribuer à leurs organismes locaux, de participer aux activités communautaires et de faire du bénévolat pour de nombreuses bonnes causes.

Le personnel s'efforce d'agir en bons voisins en communiquant avec la collectivité dans un esprit d'ouverture. Un comité de relations avec la collectivité formé d'employés de Point Lepreau et de Holding Énergie NB, ainsi que de résidents locaux, tient des rencontres régulièrement pour partager de l'information.

La Point Lepreau publie également un bulletin qui est envoyé aux collectivités locales; de plus, de l'information est fournie par l'entremise de leur site Web au : <http://nucleaire.energienb.com/fr>.



Un bureau de conférenciers a été formé pour informer la population sur l'impact environnemental du projet de remise à neuf de Point Lepreau et l'information est partagée en participant à des séances d'information publique et à des réunions d'intervenants.

Avec le soutien et la collaboration d'Énergie nucléaire NB, la péninsule de Point Lepreau a été rendue accessible au Saint John Naturalists' Club Inc., afin que ses membres puissent étudier la migration de la macreuse noire. C'est aussi une façon d'aider à sensibiliser le public concernant l'importance de cette migration dans la région.





Corporation de transport Énergie NB (Transport Énergie NB)

Aperçu

Transport Énergie NB est responsable de transporter l'électricité des centrales aux clients dans la province et à l'extérieur de la province. Pour ce faire, Transport Énergie NB utilise un réseau de lignes à haute tension, de postes et de postes de commutation. Les efforts environnementaux de Transport Énergie NB sont concentrés sur la minimisation de l'impact de ses activités de construction, d'exploitation et d'entretien.

Transport Énergie NB possède, exploite et entretient 49 postes et postes de commutation reliés par plus de 6 700 km de lignes de transport exploitées à des tensions variant de 69 kV à 345 kV et interconnectés aux réseaux voisins comme ceux du Québec, du Maine, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Transport Énergie NB fournit également du soutien technique et d'entretien aux autres entreprises d'Énergie NB. Ces activités comprennent l'entretien des appareils et la gestion de la végétation aux sous-stations de Distribution et Service à la clientèle Énergie NB et aux centrales et postes de Production Énergie NB.

Certaines des activités de Transport Énergie NB sont assujetties aux lois provinciales sur l'environnement. Celles-ci comprennent :

- Construction, entretien ou démantèlement des lignes de transport. Ces activités doivent se conformer à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*;
- Les travaux qui pourraient toucher les cours d'eau doivent se conformer à la *Loi sur l'assainissement de l'eau*;
- L'utilisation de pesticides est régie par la *Loi sur le contrôle des pesticides*; et
- Les travaux effectués pendant la saison des feux de forêt doivent être approuvés par le ministère des Ressources naturelles.

Transport Énergie NB travaille à une deuxième grande interconnexion avec le marché de la Nouvelle-Angleterre. Le projet de la ligne internationale de transport mènera du poste actuel de Point Lepreau jusqu'à la frontière avec le Maine. Le projet a suivi de nombreux processus d'approbation, y compris une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Système de gestion environnementale (SGE)

Transport Énergie NB a mis en œuvre un SGE conforme à la norme ISO 14001:2004, qui assure une approche structurée et systématique pour la gestion des questions environnementales. Les employés de Transport Énergie NB, les entrepreneurs et les



autres personnes non-employés dont le travail a un impact sur l'environnement doivent tous se conformer au SGE de Transport Énergie NB.

Le programme est axé sur l'amélioration continue grâce à :

- Planification;
- Contrôle opérationnel;
- Vérification (tant à l'interne qu'à l'externe);
- Mesures correctrices et
- Révision de gestion.

Au cours des quatre dernières années, le Système de gestion environnementale a pris de la maturité et on continue de le peaufiner pour améliorer le rendement environnemental.

Vérification du SGE

Une décision a été prise de reporter la vérification du SGE prévue en septembre 2006 parce que le personnel clé participant au système de gestion environnementale de Transport Énergie NB est concentré sur les questions environnementales liées à la construction de la ligne internationale de transport.

Afin d'assurer les progrès sur les constatations de la dernière vérification, des employés additionnels seront affectés au programme de gestion environnementale et un plan sera élaboré. La vérification du SGE a été repoussée à l'automne 2007.

Hexafluorure de soufre

L'ACÉ a signé un protocole d'entente sur les émissions d'hexafluorure de soufre (SF₆) avec Environnement Canada. L'hexafluorure de soufre est un gaz à haute densité utilisé comme isolant dans l'industrie de l'électricité dans les coupe-circuits, disjoncteurs et autres équipements électriques.

Le but du protocole d'entente est de démontrer l'engagement de l'industrie électrique envers la gestion de SF₆ de façon responsable pour l'environnement et de signaler les émissions annuelles. Transport Énergie NB fournit également à l'ACÉ des estimations des émissions de SF₆. Transport Énergie NB formalise actuellement un système de suivi annuel et de rapport sur les émissions de SF₆ et élaborera une politique et une procédure pour la gestion de SF₆ qui seront incorporées dans le SGE de Transport Énergie NB.

En 2006, environ 40 kg de gaz SF₆ ont été émis en raison de l'entretien ou des fuites des disjoncteurs. Les émissions ont eu lieu à Iroquois, Eel River, Dalhousie, Mactaquac, Bathurst et Moncton.

Vérifications de conformité

Le personnel de Holding Énergie NB des Services environnementaux effectue les vérifications de conformité pour Transport Énergie NB. Ces vérifications surveillent



l'efficacité du SGE et aident à assurer la conformité aux règlements provinciaux et fédéraux. Au cours de l'année, trois vérifications de conformité ont été menées lorsque les équipes travaillaient sur les lignes de transport. Par la suite, les plans d'action ont été mis en œuvre pour répondre aux constatations des vérifications.

Au cours de l'année, le personnel environnemental de Transport Énergie NB a effectué plus de 50 séances d'orientation pour les employés et entrepreneurs sur le projet de la ligne internationale de transport. Les séances étaient axées principalement sur les terres humides, les cours d'eau, les espèces menacées, la gestion des déchets et la gestion des déversements. Les employés et entrepreneurs ont également reçu des copies des approbations environnementales et des permis et des coordonnées en cas d'incident.

Gestion de l'infrastructure et gestion de la végétation

Transport Énergie NB surveille l'équipement pour identifier proactivement les pièces qui ont besoin d'entretien, de mise à jour ou de remplacement. Son programme d'entretien de matériel est en place pour assurer la fiabilité du réseau de transport et pour prolonger la vie de l'infrastructure qui vieillit et se détériore. En 2006, des travaux ont été effectués sur 375 km de lignes de transport. Pour minimiser l'impact des conditions météorologiques comme le vent et la neige, les travaux de Transport Énergie NB comprenaient le remplacement des isolants, des traverses et des poteaux sur des lignes plus anciennes.

Transport Énergie NB offre un programme complet de gestion de la végétation qui :

- Limite la croissance non contrôlée de végétation;
- Se conforme à la norme de fiabilité de NERC pour la gestion de la végétation;
- Encourage les options de remplacement d'utilisation des terres pour l'emprise;
- Protège les oiseaux migrateurs et leurs nids;
- Protège les cours d'eau;
- Établit les lignes directrices pour l'utilisation des pesticides.

Gestion de la végétation

En 2006, Transport Énergie NB a coupé des arbres et arbustes sur 1 000 km d'emprises de lignes de transport en coupant, en élaguant ou en tondant par moyens manuels ou mécaniques. Le programme de gestion de la végétation est en place pour éviter la croissance non contrôlée de la végétation qui peut souvent créer des dangers d'incendie ou de sécurité, nuire à l'entretien routinier des lignes de transport et causer des interruptions du service électrique quand les plantes poussent ou tombent sur les lignes électriques.



North American Electric Reliability Council (NERC)

En 2006, Transport Énergie NB a poursuivi sa mise à jour du programme de gestion de la végétation afin d'assurer de se conformer aux exigences de la norme de fiabilité de NERC (FAC-003-1) pour la gestion de la végétation. Cette norme assurera une approche uniforme à travers l'Amérique du Nord tout en assurant une plus grande fiabilité à travers le réseau nord américain.

Transport Énergie NB a participé à une vérification de NERC effectuée en août 2006 par une équipe de vérification de préparation de NERC de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick. Le personnel responsable du programme de gestion de la végétation a repassé les contrôles et les procédures en place pour maintenir la végétation sur les emprises aux vérificateurs. L'équipe de vérification de préparation de NERC a déterminé que le programme de Transport Énergie NB possède les systèmes, les outils et le personnel nécessaires pour gérer la croissance de la végétation.

Usage de remplacement

Dans le cadre du programme gestion de la végétation, Transport Énergie NB traite d'options d'usages de remplacement des terres avec les propriétaires touchés par les emprises. Une entente d'usage secondaire permet aux propriétaires de lots boisés de cultiver des plantes basses comme les arbres de Noël, les arbres décoratifs et les bleuets sur les terres occupées par les lignes de transport tout en assurant que la végétation demeure inférieure à douze pieds de hauteur. L'entente permet aux propriétaires de lots boisés de réaliser un profit à partir des terres qui seraient autrement inutilisées, tout en aidant au processus de gestion de la végétation et en assurant la fiabilité de la ligne.

Oiseaux migrants et cours d'eau

Le programme de gestion de la végétation établit un cadre de travail pour les employés et entrepreneurs afin de leur donner des instructions sur la protection des oiseaux migrants et de leurs nids et sur la protection des cours d'eau. Pendant les séances de formation, les employés ont l'instruction d'identifier et de marquer les nids pendant les activités d'élagage afin de les éviter jusqu'à après la période de nidification.

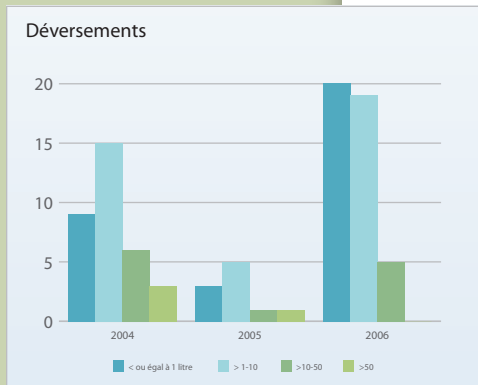
En juin 2005, la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants (LCOM) a été modifiée pour permettre l'élaboration de règlements qui permettraient une prise accidentelle des oiseaux et de leurs résidences. «Prise accidentelle» désigne les blessures, décès, captures ou dérangements non intentionnels (mais pas nécessairement imprévus) des oiseaux migrants ou l'enlèvement ou dommages aux «résidences» des oiseaux migrants. Jusqu'à ce qu'un règlement sur la prise accidentelle soit élaboré, toutes ces activités font infraction à la Loi.

Transport Énergie NB a participé à un groupe de travail de l'ACÉ qui prépare un document traitant des questions liées à la prise accidentelle dans l'industrie de l'électricité.

Ce document sera présenté à Environnement Canada et à la Fédération canadienne de la Faune. Transport Énergie NB continuera de travailler avec l'ACÉ pour fournir des commentaires sur l'élaboration de ces règlements.

Utilisation d'herbicides

Le programme de gestion de la végétation établit les lignes directrices pour l'utilisation d'herbicides. Les herbicides sont utilisés pour contrôler les mauvaises herbes situées à l'intérieur des cours des sous-stations, des postes, des sites radio à distance, des sites de barrages, des fermes de réservoirs de carburant et aux centrales. Les équipes compétentes suivent un code d'exercice pour l'application d'herbicides, ce qui comprend les conditions acceptables pour l'utilisation et le besoin des permis appropriés d'application de pesticides du ministère de l'Environnement.



Déversements

De 2005 à 2006, le nombre de déversements de produits pétroliers signalés mettant en cause Transport Énergie NB a augmenté de 10 à 44. Vingt-six déversements, soit près de 60 %, impliquaient moins de 10 litres. Trente-sept fuites, soit environ 85 %, peuvent être attribuées au niveau accru d'activité sur les lieux reliés au projet de la ligne internationale de transport.

Pendant la période de pointe de la construction, environ 100 équipements et véhicules contenant de l'huile hydraulique fonctionnaient le long de l'emprise ou près de celle-ci.

Dans le cadre du SGE, les employés de Transport Énergie NB responsables de la gestion des activités reliées au pétrole reçoivent une formation constante. La formation et la sensibilisation des employés ont mené à une meilleure compréhension des procédures et des exigences de rapports reliées à de tels déversements. Tous les déversements ont été confinés, nettoyés et signalés aux autorités appropriées. Aucun déversement n'impliquait des substances contaminées par des BPC.

Gestion des déchets

Transport Énergie NB a établi plusieurs programmes de réutilisation et de recyclage qui ont connu du succès. Pendant la mise hors service des lignes existantes, le matériel comme les conducteurs, les isolateurs, les traverses et les poteaux sont enlevés et transportés à l'extérieur des lieux pour une réutilisation ou le recyclage. Si les occasions de réutilisation ou de recyclage n'existent pas, le matériel sera éliminé dans des installations approuvées.

Les employés de Transport Énergie NB ont produit une grande variété d'autres types de rebuts en effectuant leur travail. Les rebuts dérivés des travaux comprennent les

chiffons, divers articles de quincaillerie, des cylindres, des pots de peinture, du carton et des caisses.

Une carte de tri des déchets a été créée pour identifier clairement le flux de déchets et servir de référence concernant les exigences pertinentes en matière de gestion des déchets. Les avantages comprennent :

- Prévention de la pollution;
- Améliorations du rendement environnemental;
- Utilisation plus efficace des ressources;
- Sensibilisation accrue des employés;
- Ségrégation plus facile des déchets aux centres d'exploitation et sur le terrain.

La carte est mise à jour à mesure que des nouveaux cheminements sont identifiés.

Projet de la ligne internationale de transport

Un plus grand accès au transport dans la région sera amélioré par la construction d'une deuxième interconnexion avec la Nouvelle-Angleterre, appelée la ligne internationale de transport (LIT). La LIT est une ligne de 345 kV qui sera branchée à l'état du Maine.

Le Groupe d'Énergie NB a officiellement lancé la construction de la ligne internationale de transport avec une activité spéciale à Lepreau (Nouveau-Brunswick) le 28 novembre 2006. Les membres du comité de liaison communautaire ainsi que plusieurs représentants politiques, représentants du Groupe d'Énergie NB et employés d'Emera ont participé à l'annonce.

Les activités suivantes ont eu lieu avant 2006 :

- 2001 - Une demande a été soumise à l'Office national de l'énergie (ONE) en vue d'obtenir un certificat de commodité et de nécessité publique pour construire, exploiter et entretenir une ligne de 345 kV reliant Point Lepreau à un point sur la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick.
- 2002 - Un rapport d'études approfondies (RÉA), comprenant une évaluation environnementale, a été soumis à l'ONE. Dans le cadre du rapport, Transport Énergie NB a présenté un plan de protection de l'environnement (PPE) spécifique au projet. Le PPE décrit les mesures d'atténuation environnementale précises que Transport Énergie NB mettra en œuvre durant les activités de déboisement et de construction, de manière à minimiser les impacts potentiels sur les zones fragiles telles que les milieux humides, les cours d'eau, les ravages de cerf de Virginie, les ressources archéologiques et les espèces en péril. Après avoir examiné le RÉA, Environnement Canada a conclu que le projet, avec les mesures d'atténuation prévues, n'aurait probablement pas d'impacts environnementaux négatifs importants, et par conséquent, aucune autre évaluation environnementale par une commission d'examen ou un médiateur n'était requise.
- 2003 - Une audience publique s'est tenue à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Suite à cette audience, l'ONE a rendu une décision indiquant qu'il était convaincu

par les documents présentés que la ligne internationale proposée était requise pour la commodité et la nécessité publiques présentes et futures. De plus, le gouvernement provincial a spécifié un certain nombre de conditions qui doivent être satisfaites avant la construction et l'exploitation. Ces conditions ont trait à plusieurs mesures de protection de l'environnement devant être mises en place avant, pendant et après les activités de construction.

- 2004 - Transport Énergie NB a placé des annonces dans les journaux locaux, invitant ainsi les membres de la collectivité à prendre part aux activités du comité de liaison de la LIT. Transport Énergie NB a également participé au processus réglementaire des États-Unis par l'entremise de la Maine Public Utilities Commission (MPUC) afin de soutenir la demande d'un certificat de commodité et de nécessité publiques présentée par la Bangor Hydro-Electric Company, en vue de la construction du tronçon américain de la ligne de transport.
- 2005 - Une séance a eu lieu avec le comité de liaison nouvellement formé pour définir le mandat pour les réunions futures. Depuis ce temps, les réunions ont eu lieu sur une base régulière. Le but du comité est de se concentrer sur les opinions communautaires et les questions environnementales. Il sert également comme lien avec la communauté pendant la construction de la LIT.
- 2005 - Une audience sur le trajet détaillé a été tenue en 2005 par l'ONE en réponse aux déclarations d'opposition écrites concernant des tronçons du tracé détaillé de la LIT et les méthodes et le calendrier les plus appropriés pour la construction.
- 2005 - L'ONE a rendu une décision où elle indique que le tracé détaillé de Transport Énergie NB est le meilleur trajet pour la LIT. Les travaux pour acquérir les droits de propriété se sont poursuivis.

Afin de s'assurer que les travaux sont exécutés conformément aux mesures, obligations et engagements pris durant le processus réglementaire environnemental, un inspecteur en environnement et des inspecteurs d'assurance de la qualité surveilleront les activités de la LIT. De plus, une orientation environnementale est obligatoire pour tous les employés de Transport Énergie NB et de l'entrepreneur qui sont présents sur les lieux de construction afin d'assurer que les exigences environnementales sont comprises et ainsi éviter les non-conformités.

Sommaire

Longueur de la ligne :	95 km
Point de départ :	Poste de Point Lepreau
Point d'arrivée :	Woodland (Maine)
Tension :	345 kV
Type de pylône :	Châssis en H en acier
Hauteur moyenne des pylônes :	30 m
Communautés touchées :	Dipper Harbour, Lepreau, Lee Settlement, Elmsville, Waweig, St. David Ridge et Old Ridge.

Calendrier

Processus de réglementation :	Mai 2001 à juin 2005
Date de début de construction :	Février 2006
Date d'exploitation commerciale :	Décembre 2007



En avril 2006, une entente de construction a été conclue entre la Bangor Hydro Electric Company et Transport Énergie NB pour établir les exigences du calendrier de construction afin de satisfaire la date d'exploitation commerciale.

Après avoir pris une décision de construire la LIT avec ses propres ressources avec l'aide d'un tiers, Transport Énergie NB a effectué une évaluation des risques et déterminé qu'elle devrait repasser la méthode proposée de construction pour déterminer s'il y a des approches plus rentables et efficaces. Au cours de cet exercice de diligence raisonnable, la construction par hélicoptère a été présentée comme option éventuelle.



En septembre 2006, Transport Énergie NB a soumis une demande à l'ONE et au ministère de l'Environnement pour une autorisation d'aller de l'avant avec l'utilisation d'un hélicoptère de transport lourd comme mode de construction de la LIT. La demande comprenait une description de la méthode proposée et des mesures de réduction d'impact qui seraient mises en œuvre afin de réduire les effets négatifs possibles pour l'environnement. Selon l'évaluation environnementale effectuée pour l'utilisation de l'hélicoptère, on a déterminé que cette méthode aurait un impact positif sur l'environnement. Les effets positifs seraient reliés principalement à la réduction du nombre de véhicules sur les voies d'accès dans les terres humides le long de l'emprise et sur l'emprise comme telle, ainsi qu'une baisse des travaux de nivellement pour l'assemblage des pylônes aux emplacements des pylônes le long de l'emprise. Les autorisations ont été émises à la fin de 2006.

Après la construction de la nouvelle ligne de transport, Transport Énergie NB effectuera les travaux de restauration finale sur l'emprise afin d'éviter que les sédiments s'infiltrent dans les cours d'eau avoisinants et les terres humides. Les inspecteurs sur le site effectueront des inspections et assureront que les contrôles de l'érosion et des sédiments sont bien installés et maintenus.

Lorsque la LIT sera terminé, les employés sur les lieux se conformeront aux exigences environnementales suivantes :

- Toutes les activités d'exploitation et d'entretien seront effectuées suivant les normes, pratiques, procédures et règlements à jour.
- Un programme de surveillance des effets environnementaux et de suivi sera mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des prédictions de l'évaluation environnementale et l'efficacité ses mesures de réduction d'impact.

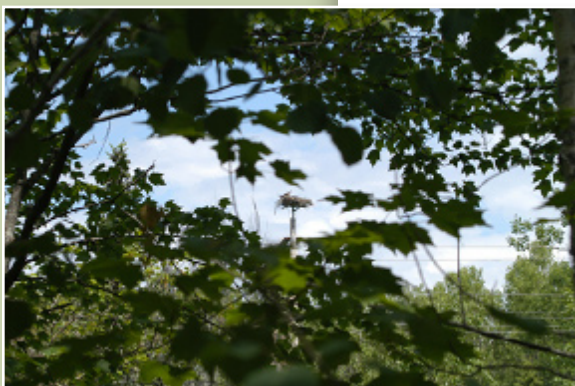
Dans la collectivité

Les programmes de communications de Transport Énergie NB assurent que les collectivités et les particuliers comprennent les aspects techniques, économiques et environnementaux des travaux de construction et d'entretien des installations de transport pour les personnes qui vivent près des sous-stations, des postes et des lignes de transport. Les



activités publiques pour les projets à Edmundston comprenaient des rencontres avec la population locale, les propriétaires de terrains et les représentants élus.

Transport Énergie NB s'est engagée à sensibiliser la population sur l'utilisation acceptable des emprises par les véhicules hors-route, les droits des propriétaires et la responsabilité environnementale. En 2003, des discussions ont été entreprises avec la Fédération des Clubs de motoneige du Nouveau-Brunswick et la Fédération des véhicules tout-terrain du Nouveau-Brunswick afin d'identifier des moyens de minimiser l'impact environnemental sur le réseau de transport. Grâce à des consultations avec les fédérations et les intervenants du gouvernement provincial, Transport Énergie NB continuera de communiquer et de promouvoir des habitudes de randonnée qui sont respectueuses de l'environnement.



Au fil des ans, Transport Énergie NB a construit plus de 20 plateformes de nidification pour le balbuzard qui fait souvent son nid sur les pylônes de transport. Une vérification routinière des lignes de transport est effectuée pour identifier les nids à problèmes qui pourraient nuire au fonctionnement. Ces nids sont taillés pour préserver l'habitat du balbuzard et éviter les contacts avec les conducteurs électriques. Des nids de corbeau et de faucon ont également été construits sur les pylônes de transport.

Transport Énergie NB, en collaboration avec Production Énergie NB, a collaboré avec la province du Nouveau-Brunswick pour transférer une parcelle de terre dans les régions de Lorneville et Musquash à Conservation de la nature Canada. À la suite de ce transfert, la Conservation de la nature Canada collabore avec les résidents locaux pour le développement d'un sentier pédestre côtier qui donnera aux gens l'occasion de voir, de découvrir et de protéger la beauté naturelle de l'estuaire de Musquash qui est un écosystème côtier très important.



Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB (Distribution Énergie NB)

Aperçu

Distribution Énergie NB fournit à ses clients une énergie sûre, fiable et concurrentielle au moyen de 20 000 km de lignes de distribution. Les efforts environnementaux sont axés sur la minimisation de l'impact de la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau de distribution.

Système de gestion environnementale

Distribution Énergie NB dispose d'un système de gestion environnementale (SGE) conforme à la norme ISO 14001:2004, qui offre une approche structurée et systématique à la gestion des enjeux environnementaux. Les employés de Distribution Énergie NB, les entrepreneurs et les autres travailleurs non à l'emploi de Distribution Énergie NB doivent tous se conformer au SGE de Distribution Énergie NB.

Le programme est axé sur l'amélioration continue par le biais de :

- planification;
- contrôle de l'exploitation;
- vérification (interne et externe);
- mesures correctrices;
- examen annuel de la gestion.

Le programme a été créé à l'automne 2002 et il a été mis en vigueur en 2003.

En 2004, les efforts étaient axés sur :

- activités quotidiennes en examinant les activités sur les lieux;
- permettre à l'équipe du SGE de fournir des avis;
- mesures correctrices aux problèmes identifiés au niveau de l'exploitation.

En 2005, le programme a continué à connaître des succès en raison d'une sensibilisation accrue du personnel face à l'environnement, ce qui a permis de poursuivre la révision des politiques de nettoyage des déversements d'huile, de dialoguer de manière plus régulière avec le ministère de l'Environnement du N.-B. concernant les exigences en matière de nettoyage, et de mettre l'accent sur le remplacement des transformateurs détériorés avant leur défaillance, évitant ainsi des déversements potentiels.

En 2006, un coordonnateur du SGE à temps plein a été embauché pour gérer le programme et assurer toute l'administration et la documentation du SGE. La formation





et la sensibilisation au SGE étaient un élément majeur au cours de l'année, ce qui a mené à une mise à jour de sensibilisation et d'information sur le SGE pour le personnel.

La vérification 2006 du SGE a démontré une nette amélioration par rapport à celle de 2005. La vérification interne 2006 n'avait aucune non-conformité majeure et seulement deux non-conformités mineures et 15 occasions d'amélioration. Toutes les constatations de la vérification étaient reliées aux questions administratives du SGE et aucune constatation relative aux activités sur les lieux ou problèmes de contrôle. Des plans de mesures correctrices ont été élaborés pour répondre aux constatations de la vérification.

Impact du SGE

Grâce à un SGE actif, on a déterminé que les projets suivants ont des bénéfices environnementaux directs :

- Remplacement des transformateurs qui rouillent prématurément dans les secteurs côtiers, ce qui mènera à une réduction des fuites d'huile.
- Nouvelle plate-forme de nettoyage des véhicules et nouveau système de filtration des eaux huileuses au Centre de services de Marysville.
- Procédures révisés pour l'installation des poteaux dans les secteurs de marais salants côtiers pour réduire l'exposition des sols et sédiments des marais.
- Mise en œuvre de deux nouvelles procédures normales d'exploitation :
 - Placement des poteaux le long d'un cours d'eau - pour concepteurs de lignes
 - Élimination du bois traité.
- Nouvelles procédures d'exploitation et formation de tous les concepteurs de lignes d'Énergie NB afin de les sensibiliser au travail près des cours d'eau afin de minimiser les dérangements et les problèmes de sédimentation.
- Formation de sensibilisation environnementale pour tous les entrepreneurs en montage de poteaux et de lignes sur les endroits où installer les poteaux et la façon de minimiser la sédimentation et les dommages aux cours d'eau.
- Nouvelle mise à jour du logiciel de conception électronique de lignes d'Énergie NB pour inclure l'emplacement de tous les champs de captage et bassins versants désignés de la province afin de mieux planifier l'emplacement des poteaux.
- Enlèvement des transformateurs abandonnés des emplacements sur les lieux afin de minimiser le potentiel de déversements d'huile qui serait dommageable pour l'environnement.

Gestion des déchets

Au cours des cinq dernières années, Distribution Énergie NB a apporté des améliorations considérables à la gestion des déversements, ayant réduit le nombre et le volume des déversements.

En 2006, il y a eu 58 déversements pour un total de 1 454 litres d'huile. Ces deux chiffres sont les plus bas jamais enregistrés pour Distribution Énergie NB. Seulement quatre de



ces déversements contenaient de l'huile faiblement contaminée par des BPC. Tous les déversements ont été confinés et nettoyés selon la nouvelle procédure de nettoyage et signalement de déversement d'huile.

Gestion des chauffe-eau

Distribution Énergie NB loue des chauffe-eau à 85 % de ses clients résidentiels. Ceci entraîne la nécessité d'en mettre 16 000 au rebut par année. L'élimination de ces appareils est faite d'une façon respectueuse de l'environnement. Ceux qui ont moins de cinq ans sont retournés au fabricant pour une remise à neuf. Les unités âgées de plus de cinq ans sont expédiées à une fonderie pour recyclage, ce qui réduit l'espace requis dans un site d'enfouissement sanitaire.

De plus, tous les chauffe-eau neufs installés sont conformes aux plus récentes normes Énercan en matière d'efficacité énergétique, réduisant ainsi le pourcentage de perte au repos.

Gestion de la végétation

Distribution et Service à la clientèle Énergie NB collabore étroitement avec ses entrepreneurs afin de s'assurer que ces derniers respectent assidûment les normes, les programmes d'inspection des véhicules, les programmes de sécurité et les réglementations touchant la modification des cours d'eau, et qu'ils suivent les formations en matière d'environnement.

Grâce à ces efforts, la qualité du programme de gestion de la végétation est plus uniforme. Ainsi, il y a moins de déversements de fluides hydrauliques, la qualité de l'élagage se trouve améliorée et le réseau jouit d'une plus grande fiabilité.

Les programmes de communications sont un élément important pour le succès du programme de gestion de la végétation de Distribution Énergie NB. Les démarches comprennent :

- Le programme éducatif « Le bon arbre au bon endroit » qui donne des conseils aux propriétaires de résidence sur les types d'arbres et d'arbustes qui peuvent être plantés près des lignes d'électricité;
- Une meilleure communication avec les clients et dirigeants de la communauté au sujet des programmes proposés de gestion de la végétation dans leurs communautés;
- Augmentation de l'information sur le programme de gestion de la végétation sur le site Web.

Aucun herbicide n'est utilisé le long des emprises des lignes de distribution. Des herbicides sont employés pour tuer les mauvaises herbes dans les cours des sous-stations, des postes et des stations radio télécommandées. Les travaux sont effectués pour Distribution



Énergie NB par du personnel compétent de Transport Énergie NB en vertu des permis d'application de pesticides appropriés.



Énergie verte

Énergie NB est engagée envers la gouvernance environnementale et a pris récemment des démarches additionnelles pour fournir à ses clients une énergie propre grâce au développement de diverses initiatives d'énergie renouvelable.

L'énergie renouvelable désigne habituellement l'énergie tirée de sources naturelles qui peuvent être réapprovisionnées continuellement comme le biogaz, la biomasse, le soleil, l'eau, les marées ou le vent. La production d'électricité de sources renouvelables produit très peu ou aucun gaz à effet de serre, ce qui en fait une option saine pour l'environnement.

Environ 26 % de la capacité d'Énergie NB est produite par énergie renouvelable, principalement grâce à la production hydroélectrique. Énergie NB exploite six centrales hydroélectriques à Beechwood, Grand-Sault, Mactaquac, Milltown, Sisson et Tobique. En plus de ces installations d'énergie renouvelable existantes, on peut voir l'engagement d'Énergie NB envers l'accroissement de l'énergie renouvelable dans des projets comme la norme d'électricité issue de sources renouvelables du gouvernement provincial et le Programme de facturation nette de Distribution Énergie NB.

Norme d'électricité issue de sources renouvelables (NESR)

La NESR est une norme provinciale qui exige que 10 % de l'électricité consommée par la population du Nouveau-Brunswick doit provenir de sources renouvelables certifiées par Eco Logo^{MC} d'ici 2016. Les normes Eco Logo^{MC} comprennent la production provenant de petites centrales éoliennes, d'énergie solaire, de biomasse, de petites centrales hydroélectriques ou de biogaz. Le Nouveau-Brunswick a été la première province au Canada à adopter une NESR qui est incorporée dans la *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick*.

Énergie NB travaille sur plusieurs projets qui aideront à atteindre ces objectifs :

- Énergie NB s'est engagée à acheter jusqu'à 400 MW d'énergie éolienne. Elle a récemment annoncé une entente d'achat d'électricité de 20 ans pour jusqu'à 96 MW.
- Énergie NB a contribué à une étude sur l'énergie marémotrice de l'International Electric Power Research Institute. L'étude a identifié 90 MW en ressources d'électricité marémotrice au Nouveau-Brunswick.
- Énergie NB continuera d'étudier d'autres sources d'énergie renouvelable comme la biomasse, les petites centrales hydroélectriques, les marées et l'électricité produite à partir des gaz produits par les sites d'enfouissement.



Programme de facturation nette

Énergie NB a également présenté un programme de facturation nette qui permet aux clients de produire leur propre électricité saine pour l'environnement en branchant une petite tranche de production certifiée Eco Logo^{MC} (moins de 100 kW) au réseau de distribution d'Énergie NB.

Les autres initiatives d'énergie verte d'Énergie NB comprennent :

Véhicules hybrides

Distribution Énergie NB étudie les véhicules plus économes en carburant et a récemment ajouté des véhicules hybrides à sa flotte de véhicules.

Conseillers en électricité

Distribution Énergie NB offre les services de conseillers en énergie à travers la province qui effectuent des évaluations résidentielles par le biais du programme de vérification énergétique résidentielle. Les conseillers en énergie donnent de l'information aux clients sur les façons d'utiliser l'énergie de la façon la plus efficace possible. Ils sont formés pour discuter des options de chauffage et de la taille des systèmes de chauffage et pour donner des conseils visant à minimiser la consommation d'électricité.

Lampes Lumalux Plus^{MD}Eco^{MD}

En 2005, Distribution et Service à la clientèle Énergie NB a lancé un programme d'essai pour remplacer ses réverbères avec des lampes à vapeur de sodium à haute pression Lumalux PlusMDEcoMD à haut rendement énergétique. Cette nouvelle lampe a une durée de vie moyenne accrue de 30 000 heures, ce qui représente un gain de 25 % par rapport aux lampes à vapeur de sodium à haute pression de modèle courant. De plus, les nouvelles lampes contiennent jusqu'à 90 % moins de mercure que les lampes à vapeur de sodium standard et ne renferment aucune trace de plomb.

Dans la communauté

Les employés de Distribution Énergie NB ont souligné la Journée de l'arbre en participant à des activités dans les écoles et en faisant des présentations sur la plantation des arbres à l'écart des lignes électriques. Ces activités amusantes permettent aux employés de partager leur expertise en gestion de la végétation en répondant aux questions environnementales des enfants.